

THÉORIE ET CAS PRATIQUES (A)

SOMMAIRE

01. Plans comptables	2
02. Flux de trésorerie	9
03. Compte de résultat (charges par nature)	10
04. Check-list pour un audit des comptes	11
05. Articles de lois	14
06. Ratios financiers	20
Glossaire	22

01. PLANS COMPTABLES

BILAN (SIMPLIFIÉ)

ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS

- 10 Titres et liquidités
- 11 Créances (débiteurs)
- 12 Stocks et prestations non facturées
- 13 Actifs de régularisation (transitoire)

ACTIFS IMMOBILISÉS

- 14 Immobilisations financières
- 15 Immobilisations corporelles
- 16 Immobilisation corporelles immeubles
- 17 Immobilisations incorporelles
- 18 Charges activées
- 19 Capital non libéré

PASSIFS

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME

- 20 Dettes liées aux achats / prestations
- 21 Dettes à court terme avec intérêts
- 22 Autres dettes à court terme
- 23 Passifs de régularisation (transitoire)

CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME

- 24 Dettes financières à long terme
- 25 Autres dettes à long terme
- 26 Provisions et prêts postposés

CAPITAUX PROPRES

- 28 Capital
- 29 Réserve légale et résultats reportés

COMPTE DE RÉSULTAT (PERTE & PROFIT SIMPLIFIÉ)

PRODUITS / REVENUS

CHIFFRE D'AFFAIRES

- 32 Ventes de marchandises
- 34 Ventes de prestations
- 37 Prestations propres
- 38 Déductions /ventes et autres produits

CHARGES

CHARGES DE PRESTATIONS

- 42 Achats marchandises
- 47 Prestations de tiers (services)
- 48 Déductions /achat

CHARGES DE PERSONNEL

- 52 Salaires et charges sociales
- 58 Autres charges de personnel

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

- 60 Charges de locaux
- 61 Entretien, réparations, remplacements
- 62 Charges de véhicules et de transport
- 63 Assurances, droits, taxes & patentes
- 64 Charges d'énergie et déchets
- 65 Charges d'administration
- 66 Marketing et publicité
- 68 Résultat financier
- 69 Amortissements

ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION

- 70 Résultat des activités annexes
- 74 Résultat des placements financiers
- 75 Résultat d'immeuble locatif

RÉSULTATS EXCEPTIONNEL ET IMPÔTS

- 82 Résultat exceptionnel
- 89 Charges d'impôt
- 90 Clôture et différence de change

Par ordre alphabétique

Achats marchandises	42	Dettes liées aux achats / prestations	20
Actifs de régularisation (transitoire)	13	Entretien, réparations, remplacements	61
Amortissements	69	Immobilisation corporelles immeubles	16
Assurances, droits, taxes & patentes	63	Immobilisations corporelles	15
Autres charges de personnel	58	Immobilisations financières	14
Autres charges d'exploitation	58	Immobilisations incorporelles	17
Autres dettes à court terme	22	Marketing et publicité	66
Autres dettes à long terme	25	Passifs de régularisation (transitoire)	23
Capital	28	Prestations de tiers (services)	47
Capital non libéré	19	Prestations propres	37
Charges activées	18	Provisions et prêts postposés	26
Charges d'administration	65	Réserve légale et résultats reportés	29
Charges d'énergie et déchets	64	Résultat d'immeuble locatif	75
Charges d'impôt	89	Résultat des activités annexes	70
Charges de locaux	60	Résultat des placements financiers	74
Charges de véhicules et de transport	62	Résultat exceptionnel	82
Clôture et différence de change	90	Résultat financier	68
Créances (débiteurs)	11	Salaires et charges sociales	52
Déductions /achat	48	Stocks et prestations non facturées	12
Déductions /ventes et autres produits	38	Titres et liquidités	10
Dettes à court terme avec intérêts	21	Ventes de marchandises	32
Dettes financières à long terme	24	Ventes de prestations	34

Soit pour les débuts, dans des **opérations sans influences sur le résultat**: Capital (28), Créances (11), Dettes (20), Immobilisation (14), Stock (12), Liquidités (10).

Puis pour les **opérations avec influences sur le résultat**: Achats marchandises (42), Amortissements (69), Assurances (63), Autres charges d'exploitation (58), Bénéfice brut (49), Capital (28), Charges d'administration (65), Charges d'impôt (89), Charges de locaux (60), Charges de transport (62), Créances (11), Déductions /achat (48), Déductions /ventes et autres produits (38), Dettes à court terme (21), Dettes à long terme (24), Dettes fournisseurs (20), Entretien et réparations (61), Immeubles (16), Immobilisations corporelles (15), Immobilisations incorporelles (17), Marketing et publicité (66), Perte brut (39), Prestations de tiers (services) (47), Prestations propres (37), Résultat des activités annexes (70), Résultat exceptionnel (82), Résultat financier (68), Salaires et charges sociales (52), Stocks (12), Titres et liquidités (10), Ventes de marchandises (32), Ventes de prestations (34).

PLAN COMPTABLE ÉCOLE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE & CATÉGORIES

1000 Caisse	(CSE)	1510 Mobilier	(MOB)
1010 Poste	(POS)	1520 Matériel informatique	(TIT)
1020 Banque - c/c	(BQE)	1530 Véhicules	(VEH)
1050 Placements	(PLM)	1600 Immeubles	(IMO)
1100 Créances clients	(CCL)	1700 Immobilisations incorporelles	(IMI)
1120 Créances douteuses	(CDO)	2000 Dettes fournisseurs	(DFO)
1130 Provisions et autres débiteurs	(PAD)	2100 Autres dettes à court terme avec intérêts	(ADI)
1150 Impôt préalable (TVA)	(IPR)	2200 TVA due / dettes AFC	(TVA)
1170 Impôts payés d'avance	(IPA)	2300 Passifs transitoires	(PTR)
1200 Stock	(STO)	2400 Dettes à long terme	(DLT)
1300 Actifs transitoires	(ATR)	2800 Capital	(CAP)
1310 Produit à recevoir	(PAR)	2850 Privé	(PRV)
1500 Machines	(MAC)		

4200 Achat de marchandise	(ADM)	3200 Ventes de marchandises	(VDM)
4700 Prestations de tiers (services)	(PDT)	3400 Honoraires	(HON)
4800 Déductions obtenues /achat	(DOA)	3700 Prestations propres	(PPR)
4900 VS et autres charges liées aux prestations	(VSC)	3800 Déductions accordées /ventes	(DAV)
		3820 Pertes sur créances	(PSC)
		3900 VS et autres revenus liées aux prestations	(VSR)

5200 Salaires et charges sociales	(SAL)	7000 Résultats annexes	(RAA)
6000 Loyer et charges de locaux	(LOY)	7400 Résultat des placements financiers	(RPF)
6100 Entretien, réparations, remplacements	(ERR)	8200 Résultat exceptionnel	(RXC)
6200 Charges de véhicules	(CVH)		
6300 Assurances	(ASS)		
6400 Charges d'énergie et déchets	(CED)		
6500 Charges d'administration	(CAD)		
6600 Marketing et publicité	(MKT)		
6700 Autres charges d'exploitation	(ACE)		
6800 Résultat financier et intérêts	(RFI)		
6900 Amortissements	(AMO)		
8900 Charges d'impôt	(CDI)		
9000 Marge brut	(MAB)		
9400 Résultat de l'exercice	(RXE)		

PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Achat de marchandises	(ADM)	4200	Machines	(MAC)	1500
Actifs transitoires	(ATR)	1300	Marge brut	(MBR)	9000
Amortissements	(AMO)	6900	Marketing et publicité	(MKT)	6600
Assurances	(ASS)	6300	Matériel informatique	(TIT)	1520
Autres charges d'exploitation	(ACE)	6700	Mobilier	(MOB)	1510
Autres dettes à court terme avec intérêts			Passifs transitoire	(PTR)	2300
	(ADI)	2100	Pertes sur créances	(PSC)	3820
Banque - c/c	(BQE)	1020	Placements	(PLM)	1050
Caisse	(CSE)	1000	Poste	(POS)	1010
Capital	(CAP)	2800	Prestations de tiers (services)	(PDT)	4700
Charges d'administration	(CAD)	6500	Prestations propres	(PPR)	3700
Charges de véhicules	(CVH)	6200	Privé	(PRV)	2850
Charges d'énergie et déchets	(CED)	6400	Produits à recevoir	(PAR)	1310
Charges d'impôt	(CDI)	8900	Provisions et autres débiteurs	(PAD)	1130
Créances clients	(CCL)	1100	Résultat de l'exercice	(RXE)	9400
Créances douteuses	(CDO)	1100	Résultat exceptionnel	(RXC)	8200
Déductions obtenues /achat	(DOA)	4800	Résultat financier et intérêts	(RFI)	6800
Déductions accordées /ventes	(DAV)	3800	Résultat des placements financiers		
Dettes à long terme	(DLT)	2400		(RPF)	7400
Dettes fournisseurs	(DFO)	2000	Résultats annexes	(RAA)	7000
Entretien, réparations, remplacements			Salaires et charges sociales	(SAL)	5200
	(ERR)	6100	Stock	(STO)	1200
Honoraires	(HON)	3400	TVA due / dettes AFC	(TVA)	2200
Immeubles	(IMO)	1600	Véhicules	(VEH)	1530
Immobilisations incorporelles	(IMI)	1700	Ventes de marchandises	(VDM)	3200
Impôts payés d'avance	(IPA)	1170	Variation de stock et autres charges liées aux prestations	(VSC)	4900
Impôts préalables (TVA)	(IPR)	1150	Variation de stock et autres revenus liées aux prestations	(VSR)	3900
Loyer des locaux	(LOY)	6000			

PLAN COMPTABLE ÉTENDU

ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS

- 10 Titres et liquidités
- 1000 Caisse principale
- 1010 Compte postal
- 1020 Compte bancaire (c/c)
- 1050 Placements fixes
- 1060 Actions propres
- 11 Créances (débiteurs)
- 1100 Créances client ou d'institutions
- 1110 Notes de crédit reçues
- 1120 Créances douteuses
- 1130 Provision (incl. du croire)
- 1150 Impôt préalable /marchandises
- 1160 Impôt préalable /ace
- 1170 Impôt payé d'avance
- 1190 Acompte fournisseurs
- 12 Stocks et prestations non facturées
- 1200 Stocks
- 1210 Travaux en cours
- 13 Actifs de régularisation (transitoires)
- 1300 Salaires et charges payées d'avance
- 1310 Produits à recevoir

ACTIFS IMMOBILISÉS

- 14 Immobilisations financières
- 1400 Obligations et bons de trésor
- 1410 Participations
- 1420 Prêts accordés
- 15 Immobilisations corporelles
- 1500 Machines et appareils
- 1509 Amortissement cumulé /machines
- 1510 Mobilier et installations
- 1519 Amortissement cumulé /mobilier
- 1520 Infrastructure informatique
- 1529 Amortissement cumulé /informatique
- 1530 Véhicules
- 1539 Amortissement cumulé /véhicules
- 16 Immobilisation corporelles immeubles
- 1600 Immeuble
- 1601 Terrains
- 1609 Amortissement cumulés /immeuble
- 17 Immobilisations incorporelles
- 1700 Brevets
- 1709 Amortissement cumulé /brevets
- 1770 Goodwill
- 1779 Amortissement cumulé /goodwill
- 18 Charges activées - capital non libéré
- 1800 Frais de fondation
- 1801 Autres charges activées
- 1809 Amortissement cumulé /charges activées
- 1850 Capital social non libéré

PASSIFS

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME

- 20 Dettes liées aux achats et prestations
- 2000 Dettes fournisseurs (créanciers)
- 2010 Notes de crédit émises
- 2020 Acomptes de clients
- 21 Dettes à court terme avec intérêts
- 2100 Dettes bancaires à court terme
- 2110 Dettes compte postal
- 2120 Autres dettes financières à court terme
- 2140 Salaires à payer
- 2150 Dettes d'assurances sociales (AVS, etc.)
- 2160 Dettes d'impôts liées aux salaires
- 2170 Autres dettes liées aux salaires
- 2180 Provisions 13ème et vacances à payer
- 2190 Indemnités d'assurances
- 22 Dettes à court terme sans intérêts
- 2200 TVA due
- 2210 Dette envers l'AFC
- 2230 Dividendes
- 23 Passifs de régularisation (transitoires)
- 2300 Charges à payer
- 2310 Produits constatés d'avance
- 2320 Autres provisions

CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME

- 24 Dettes à long terme avec intérêts
- 2400 Dettes bancaires à long terme
- 2410 Dettes hypothécaires
- 25 Dettes à long terme sans intérêts
- 2500 Emprunts à long terme à des tiers
- 2510 Emprunts à long terme aux actionnaires
- 26 Provisions et prêts postposés
- 2600 Provisions pour assainissement
- 2610 Provisions pour impôts
- 2700 Prêts postposés

CAPITAUX PROPRES

- 28 Capital
- 2800 Capital social
- 2810 Agio (prime à l'émission)
- 2850 Prélèvements privés
- 29 Réserve légale et résultats reportés
- 2900 Réserves légales issues du capital
- 2910 Réserves légales issues du bénéfice
- 2920 Réserves statutaires
- 2930 Autres réserves
- 2980 Bénéfice reporté / perte reportée
- 2990 Bénéfice exercice / perte de l'exercice

- 2999 Différence de change (capital)

PRODUITS

CHIFFRE D'AFFAIRES

- 32 Ventes de marchandises
- 3200 Ventes de marchandises (net de rabais)
- 3290 VS et autres revenus liées aux ventes
- 34 Ventes de prestations
- 3400 Honoraires
- 37 Prestations propres
- 3700 Prestations à soi-même
- 38 Divers frais ou déductions /ventes
- 3800 Escomptes et réductions accordées
- 3810 Frais de recouvrement
- 3820 Pertes sur créances
- 3830 Frais accessoires de ventes
- 3840 Fret et ports lors de ventes
- 3890 Frais de rappels encaissés
- 39 VS et autres revenus liées aux prestations

CHARGES

CHARGES DE PRESTATIONS

- 42 Charges marchandises
- 4200 Achats de marchandise (net de rabais)
- 4230 Frais d'achats
- 4240 Fret et ports liés aux achats
- 47 Prestations de tiers (services)
- 4700 Charges pour prestations de tiers
- 48 Divers frais ou déductions /achat
- 4800 Escomptes et réductions obtenues
- 4810 Ristourne sur achats
- 4890 Frais de rappel reçus
- 49 VS et autres charges liées aux prestations

CHARGES DE PERSONNEL

- 52 Salaires et charges sociales
- 5200 Salaires de base
- 5210 Salaires variables et commissions
- 5220 Primes occasionnelles
- 5230 Avantages accessoires
- 5240 Honoraires et indemnités CA
- 5270 AVS, AI, APG, assurance-chômage
- 5271 Caisse d'allocations familiale
- 5272 Prévoyance professionnelle
- 5273 Assurance-accidents
- 5274 Autres assurances
- 5275 Impôts à la source payé par employeur
- 5278 Caisse professionnelle
- 5279 Arrondis sur charges sociales
- 58 Autres charges de personnel
- 5800 Recherche de personnel
- 5810 Formation continue
- 5820 Frais de voyages
- 5830 Frais de repas
- 5840 Frais de logement
- 5850 Frais de télécommunication
- 5860 Autres frais de représentation effectifs
- 5870 Tantièmes et indemnités forfaitaires

59 Prestations de travail de tiers

5900 Employés temporaires

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

- 60 Charges de locaux
- 6000 Loyer et intérêts hypothécaires
- 6010 Loyer du garage, du parking
- 6030 Charges accessoires
- 6050 Entretien des locaux
- 61 Entretien, réparations, remplacements
- 6100 ERR de machines
- 6110 ERR mobilier et installations
- 6120 ERR informatique
- 62 Charges de véhicules et de transport
- 6200 Réparation et nettoyage des véhicules
- 6210 Carburants
- 6220 Assurances pour véhicules
- 6230 Taxes véhicules
- 6240 Mise à disposition de véhicules
- 6250 Frais de transport
- 63 Assurances, droits, taxes et patentes
- 6300 Primes ass. dommages, bris, vols
- 6310 Assurance responsabilité civile
- 6320 Assurance protection juridique
- 6360 Droits et taxes
- 6370 Autorisations et patentes
- 64 Charges d'énergie et déchets
- 6400 Electricité
- 6410 Gaz
- 6420 Mazout
- 6430 Eau
- 6460 Evacuation des déchets
- 65 Charges d'administration
- 6500 Matériel de bureau et imprimerie
- 6510 Téléphone / Fax
- 6520 Frais de port
- 6530 Cotisations
- 6560 Charges pour organe de révision
- 6570 Licence / Update
- 6575 Fournitures et support d'enregistrement
- 6580 Développement informatiques
- 6585 Coûts d'installation et mise en œuvre
- 6590 Investissements de faible montant
- 66 Marketing et publicité
- 6600 Publicité dans les journaux
- 6610 Publicité sur Internet
- 6620 Imprimés et matériel publicitaires
- 6640 Frais de voyage
- 6650 Conseils à la clientèle
- 68 Résultat financier
- 6800 Charges financières - crédit bancaire
- 6810 Charges financières pour emprunts
- 6820 Frais de banque et compte postal
- 6830 Pertes de change sur liquidités et titres
- 6850 Produits sur avoirs
- 6890 Gains de change sur liquidités et titres

69 Amortissements
 6900 Dépréciations sur titres
 6910 Amortissement sur machines
 6920 Amortissement mobilier et installations
 6930 Amortissement informatique
 6540 Dons et cadeaux
 6550 Honoraires fiduciaire (hors révision)
 6555 Honoraires pour conseil
 6940 Amortissement sur véhicules
 6950 Amortissements sur bâtiments
 6960 Amortissements autres immobilisations
 ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION
70 Résultat des activités annexes
 7000 Activités annexes, produits
 7010 Activités annexes, charges
74 Résultat des placements financiers
 7400 Produits de placements
 7410 Frais de banque et chèques postaux
75 Résultat d'immeuble locatif
 7500 Produit d'immeubles
 7510 Intérêts hypothécaires d'immeubles locatifs
 7520 Entretien de l'immeuble
 7530 Droits, taxes, impôts fonciers
 7540 Charges d'administration

RÉSULTATS EXCEPTIONNEL ET IMPÔTS

82 Résultat exceptionnel
 8200 Produits exceptionnels
 8210 Charges exceptionnelles
89 Charges d'impôt
 8900 Impôts des cantons et des communes
 8910 Impôts fédéraux directs
 8920 Impôts hors exercices

CLÔTURE

90 Clôture et différence de change
 9000 Chiffre d'affaire net (CAN)
 9010 Résultat net des ventes (RNV)
 9020 Résultat brut d'exploitation (RBE)
 9030 Résultat brut d'exploitation après charges de personnel
 9040 Résultat d'exploitation (EBITDA)
 9050 Résultat opérationnel (EBIT)
 9070 Résultat opérationnel avant impôts (EBT)
 9080 Résultat de l'exercice avant impôts
 9090 Résultat de l'exercice (BN / PN)
 9100 Différence de change
 9200 Bilan d'ouverture
 9210 Bilan de clôture

02. FLUX DE TRÉSORERIE

CLASSIFICATION D'UN TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE, MÉTHODE INDIRECTE

- +% Bénéfice annuel (+) ou perte annuelle (-)
- +% Amortissements / ajustements de valeurs (+) et attribution (-) aux comptes d'immobilisation
- +% Constitutions (+) et dissolutions (-) de réserves
- +% Dépréciation (+) et augmentation de la valeur (-) des avoirs à court terme cotés en bourse
- +% Diminution (+) ou augmentation (-) des créances provenant de livraisons et de prestations
- +% Diminution (+) ou augmentation (-) des créances à court terme
- +% Diminution (+) et augmentation (-) des stocks et des prestations non facturées
- +% Diminution (+) et augmentation (-) des comptes de régularisation d'actifs
- +% Augmentation (+) et diminution (-) des dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services
- +% Augmentation (+) et diminution (-) des dettes à court terme
- +% Augmentation (+) et diminution (-) des comptes de régularisation de passifs
- +% Pertes (+) et bénéfices (-) sur cessions d'immobilisations
- +% Autres charges (+) et produits (-) sans effet sur la trésorerie
- = **Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation**

-
- % Investissements dans les immobilisations financières
 - + Désinvestissements dans les immobilisations financières
 - % Investissements dans les participations
 - + Désinvestissements dans les participations
 - % Investissements dans les immobilisations corporelles meubles
 - + Désinvestissements dans les immobilisations corporelles meubles
 - % Investissements dans les immobilisations corporelles immeubles
 - + Désinvestissements dans les immobilisations corporelles immeubles
 - % Investissements dans les immobilisations incorporelles
 - + Désinvestissements dans les immobilisations incorporelles
 - = **Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement**

-
- +% Augmentation (+) ou remboursement (-) de dettes financières à court et à long terme
 - % Versements de dividendes
 - +% Augmentation (+) ou réduction (-) du capital
 - +% Achat (-) ou vente (+) de propres actions
 - = **Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement**
 - = **Augmentation ou diminution de la trésorerie**

VARIATION DE LA TRÉSORERIE

- + Trésorerie initiale
- % Trésorerie finale
- = Augmentation ou diminution de la trésorerie

03. COMPTE DE RÉSULTAT (CHARGES PAR NATURE)

	Chiffre d'affaire net résultant des ventes et prestations de services
+%	Variation des travaux en cours et des prestations non facturées
=	Produit net des ventes et des prestations de service

%	Charges de marchandises et de matériel
=	Résultat brut d'exploitation

%	Charges de personnel
=	Résultat brut d'exploitation après charges de personnel

%	Autres charges d'exploitation
=	Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)

%	Amortissements et corrections de valeur des immobilisations
=	Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts (EBIT)

%	Charges financières
+	Produits financiers
=	Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)

+%	Résultats accessoires d'exploitation
%	Charges hors exploitation
+	Produits hors exploitation
%	Charges exceptionnelles, uniques ou hors période
+	Produits exceptionnels, uniques ou hors période
=	Résultat de l'exercice avant impôts

%	Impôts directs
=	Résultat de l'exercice

04. CHECK-LIST POUR UN AUDIT DES COMPTES

Les comptes ci-dessous feront l'objet d'une attention particulière:

CAISSE

Desc. : Comprend tous comptes de caisse, comme les caisses à fonds variables, à fonds fixes, reprise petite caisse, petites caisses à analyser.

A faire : Etablir le PV de prise de caisse (à la fin d'exercice ou date proche) rapproché du solde selon les comptes + copies des prises de caisses à l'improviste.

COMPTES POSTAUX

Desc. : Comptes par division/dept. (sauf comptes hors compta générale)

A faire : Soldes selon le(s) relevé(s) de CCP et selon comptabilité doivent être rapprochés.

COMPTES BANCAIRES

A faire : Soldes selon le(s) relevé(s) de(s) banque(s) et selon comptabilité doivent être rapprochés.

COMPTES HORS COMPTABILITE

Desc. : Comptes en banque ou CCP dont les opérations ne sont pas comptabilisées dans nos comptes (tiers unique inclus)

A faire : Etablir la liste contenant le nom de l'institution financière (banque, CCP), le montant du compte au 31.12 et une copie du relevé de banque (ou CCP).

ACCREDITIFS

Desc. : Avance sur frais

A faire : Etablir la liste détaillée des avances contenant, au minimum, le nom de la personne ayant reçu l'avance, moyen utilisé (caisse, CCP, banque), date de l'avance, date de remboursement prévue ou date de comptabilisation de la dépense en charge prévue.

COMPTES COURANTS

Desc. : Comptes d'avances

A faire : Etablir la liste détaillée des avances contenant, au minimum, le nom de la personne ayant reçu l'avance, moyen utilisé (caisse, CCP, banque), date de l'avance, date de remboursement ou date de comptabilisation de la dépense en charge prévue. Le montant total du solde des comptes doit être justifié.

DEBITEURS

A faire : Etablir les balance de paiements par échéance, vérifier que le montant correspond au solde selon GL. Définir et comptabiliser le montant de la provision nécessaire selon l'analyse des balance de paiement, préparer les informations pour les annexes; pour les débiteurs douteux, obtenir les reconnaissances avant le bouclage pour le solde restant et établir le détail du poste.

MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENT

Desc. : Stock de matières premières, Economat

A faire : Etablir un inventaire physique au 31.12 (ou date le plus proche possible) et rapprocher du solde selon GL.

ACTIFS TRANSITOIRES

Desc. : Charges payées d'avance, produits à recevoir. Garder en tête la matérialité de l'opération et analyser la nécessité de créer un actif transitoire pour les charges payées annuellement (locations, abonnements, contrats d'entretien etc.).

A faire : Etablir la liste détaillée des montants comptabilisés. Le montant total du solde du compte doit être justifié.

PRETS AUX INSTITUTIONS

A faire : Vérifier contrats à jour, vérifier le respect du plan de remboursement et paiement des intérêts. Calculer et comptabiliser le montant de la provision si nécessaire.

CREANCIERS

A faire : Etablir la liste détaillée des montants comptabilisés. Le montant total du solde du compte doit être justifié.

DÉPOTS

Desc. : Garanties, comme des clefs, télécommandes, badges, compte de dépôt, etc.

A faire : Etablir la liste détaillée des montants comptabilisés. Le montant total du solde du compte doit être justifié.

SUBVENTIONS À REDISTRIBUER

Desc. : Devrait être égal à zéro

A faire : Justifier le solde et reclasser si nécessaire

PROVISIONS

Desc. : Provisions pour risques et charges (pour les provisions pour dépréciation d'actifs, se référer aux comptes "débiteurs")

A faire : Justifier le montant, sa description, but, méthode d'évaluation, préparer tableau de variation des provisions, préparer les informations au 31.12 de l'exercice et celui de l'année précédente.

TVA DUE

Desc. : Devrait être à zéro au moment de la clôture (montant net viré au compte "TVA due")

A faire : Le solde éventuel devrait correspondre au montant dû selon la déclaration TVA, le cas échéant, passer la différence ou justifier.

PASSIFS TRANSITOIRES

Desc. : Produit encaissés à l'avance ou charges à payer (pas les fournisseurs) y compris les notes de frais pas encore envoyées

A faire : Vérifier que les transitoires 31.12 de l'exercice précédent ont bien été extournés et établir la liste détaillée des montants encore comptabilisés. Le montant total du solde du compte doit être justifié.

FONDS PROPRES

A faire : Etablir la liste fonds propres, vérifier la comptabilisation d'éventuels changements durant l'année et préparer les informations pour les annexes des comptes de l'exercice et celui de l'année précédente.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

A faire : Vérifier qu'il n'y pas de soldes négatif, les compte de charge au crédit et compte de recette au débit, le cas échéant corriger ou reclasser.

COMPTES D'INVESTISSEMENT

Desc. : Comptes soldés et activés au bilan en fin d'exercice

A faire : Vérifier qu'il n'y pas de solde négatif (au crédit) dans les comptes d'investissement.

05. ARTICLES DE LOIS

Le n° indiqué renvoie au 1er article traitant le sujet en question (versions 2009 et suivantes)

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

		CO	
Contrat (conclusion) et obligations	1	Contrat de travail (individuel)	319
Offre	3	Vacances (travail)	329a
Forme des contrats	11	Prévoyance en faveur du personnel	331
Nullité des contrats	20	Licenciement	335
Erreur essentielle	23	Congé (délais, travail)	335b
Dol	28	Congé (abusif, travail)	336
Crainte fondée	29	Résiliation immédiate (travail)	337
Démarchage	40a	Contrat d'apprentissage	344
Révocation de la vente par l'acheteur	40e	Contrat de mandat	394
Actes illicites	41	Contrat d'agence	418a
Responsabilité civile	41	Contrat à la commission	425
Enrichissement illégitime	62	Fondé de procuration	458
Exécution des obligations	68	Mandataire commercial	462
Inexécution des obligations	97	Cautionnement	492
Demeure du débiteur	102	Société simple	530
Extinction des obligations	114	Société en nom collectif	552
Compensation	120	Société anonyme	620
Prescription	127	Actions (papiers-valeurs)	622
Rente viagère (prescription)	131	Liberation d'actions nominatives	632
Arrhes	158	Capital-participation	656b
Dédit	158	Annexe (SA)	663b
Clause pénale	160	Participations (SA)	665a
Cession de créances	164	Réserve générale (SA)	671
Reprise de dette	175	Liberation d'actions au porteur	683
Vente mobilière	187	Assemblée générale SA	698
Demeure du vendeur	190	Administration de la SA	707
Garantie de vente mobilière	197	Administration de la Sàrl	772
Vérification de la chose	201	Société à responsabilité limitée	772
Vente immobilière	216	Assemblée des associés Sàrl	804
Garantie de vente immobilière	219	Administration des Coop	828
Enchères (vente aux)	229	Société coopérative	828
Echange	237	Assemblée générale Coop	879
Donation	239	Registre du commerce	927
Bail à loyer	253	Raisons de commerce	944
Défauts de la chose louée	259	Comptabilité commerciale	957
Menus travaux	259	Papiers-Valeurs	965
Consignation (bail)	259g	Titres nominatifs	974
Congé (délais, bail)	266a	Titres au porteur	978
Rétention (bail commercial)	268	Lettre de change	991
Loyers abusifs	269	Chèque	1100
Congé (abusif, bail)	271a	Obligations (papiers-valeurs)	1156

		CS	
Bonne foi	3	Tuteur (nomination)	379
Droits civils (jouissance)	11	Curatelle	392
Personnes physiques	11	Conseil légal	395
Majorité civile	14	Fonctions du tuteur	398
Discernement	16	Autorités de tutelle	420
Etat civil	39	Tutelle(fin pour les mineurs)	431
Personnes morales	52	Héritiers légaux	457
Association	60	Successions (héritiers légaux)	457
Fondations	80	Testament	467
Fiançailles	90	Quotité disponible	470
Conditions du mariage	94	Réserve successorale	471
Mariage (conditions)	94	Exhérédation	477
Procédure préparatoire (mariage)	97	Pacte successoral	494
Célébration du mariage	101	Ouverture de la succession	537
Annulation du mariage	104	Répudiation (succession)	566
Divorce	111	Partage (succession)	602
Effets généraux du mariage	159	Droits réels	641
Régime matrimonial ordinaire	181	Propriété	641
Participation aux acquêts	196	Propriété foncière	655
Acquêts	197	Superficie (droit)	675
Biens propres (régime légal)	198	Propriété par étages	712a
Communauté de biens	221	Propriété mobilière	713
Séparation de biens	247	Réserve de propriété	715
Filiation	252	Servitudes et charges foncières	730
Reconnaissance de paternité	260	Usufruit	745
Adoption	264	Habitation (droit)	776
Obligation d'entretien (enfants)	276	Charges foncières	782
Autorité parentale	296	Gage immobilier	793
Education	302	Hypothèque	824
Biens des enfants	318	Cédule hypothécaire	842
Famille (dette alimentaire)	328	Lettre de rente	847
Biens de famille	335	Gage mobilier	884
Tutelle (organes)	360	Nantissement	884
Mise sous tutelle (mineurs)	368	Prêteurs sur gages	907
Nomination du tuteur	379	Possession	919
		Registre foncier	942

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET CODE

CO			
Actes illicites	41	Extinction des obligations	114
Actions (papiers-valeurs)	622	Fondé de procuration	458
Administration de la SA	707	Formation des obligations	1
Administration de la Sàrl	772	Forme des contrats	11
Administration des Coop	828	Garantie de vente immobilière	219
Annexe (SA)	663b	Garantie de vente mobilière	197
Arrhes	158	Inexécution des obligations	97
Assemblée des associés Sàrl	804	Lettre de change	991
Assemblée générale Coop	879	Liberation d'actions nominatives	632
Assemblée générale SA	698	Liberation d'actions au porteur	683
Bail à loyer	253	Licenciement	335
Capital-participation	656b	Loyers abusifs	269
Cautonnement	492	Mandataire commercial	462
Cession de créances	164	Menus travaux	259
Chèque	1100	Nullité des contrats	20
Clause pénale	160	Obligations (papiers-valeurs)	1156
Compensation	120	Offre	3
Comptabilité commerciale	957	Papiers-Valeurs	965
Congé (abusif, travail)	336	Participations (SA)	665a
Congé (délais, travail)	335b	Prescription	127
Congé (abusif, bail)	271a	Prévoyance en faveur du personnel	331
Congé (délais, bail)	266a	Raisons de commerce	944
Consignation (bail)	259g	Registre du commerce	927
Contrat (conclusion)	1	Rente viagère (prescription)	131
Crainte fondée	29	Reprise de dette	175
Contrat d'agence	418a	Réserve générale (SA)	671
Contrat d'apprentissage	344	Résiliation immédiate (travail)	337
Contrat à la commission	425	Responsabilité civile	41
Contrat de mandat	394	Rétention (bail commercial)	268
Contrat de travail (individuel)	319	Révocation de la vente par l'acheteur	40e
Débit	158	Société à responsabilité limitée	772
Défauts de la chose louée	259	Société anonyme	620
Démarchage	40a	Société coopérative	828
Demeure du débiteur	102	Société en nom collectif	552
Demeure du vendeur	190	Société simple	530
Dol	28	Titres au porteur	978
Donation	239	Titres nominatifs	974
Echange	237	Vacances (travail)	329a
Enchères (vente aux)	229	Vente immobilière	216
Enrichissement illégitime	62	Vente mobilière	187
Erreur essentielle	23	Vérification de la chose	201
Exécution des obligations	68		

	CS		
Acquêts	197	Majorité civile	14
Adoption	264	Mariage (conditions)	94
Annulation du mariage	104	Mise sous tutelle (mineurs)	368
Association	60	Nantissement	884
Autorité parentale	296	Nomination du tuteur	379
Autorités de tutelle	420	Obligation d'entretien (enfants)	276
Biens de famille	335	Ouverture de la succession	537
Biens des enfants	318	Pacte successoral	494
Biens propres (régime légal)	198	par étages	712a
Bonne foi	3	Partage (succession)	602
Cédule hypothécaire	842	Participation aux acquêts	196
Célébration du mariage	101	Personnes morales	52
Charges foncières	782	Personnes physiques	11
Communauté de biens	221	Possession	919
Conditions du mariage	94	Prêteurs sur gages	907
Conseil légal	395	Procédure préparatoire (mariage)	97
Curatelle	392	Propriété	641
Discernement	16	Propriété foncière	655
Divorce	111	Propriété mobilière	713
Droits civils (jouissance)	11	Quotité disponible	470
Droits réels	641	Reconnaissance de paternité	260
Education	302	Régime matrimonial ordinaire	181
Effets généraux du mariage	159	Registre foncier	942
Etat civil	39	Répudiation (succession)	566
Exhérédation	477	Réserve de propriété	715
Famille (dette alimentaire)	328	Réserve successorale	471
Fiançailles	90	Séparation de biens	247
Filiation	252	Servitudes et charges foncières	730
Fonctions du tuteur	398	Successions (héritiers légaux)	457
Fondations	80	Superficie (droit)	675
Gage immobilier	793	Testament	467
Gage mobilier	884	Tutelle (organes)	360
Habitation (droit)	776	Tutelle(fin pour les mineurs)	431
Héritiers légaux	457	Tuteur (nomination)	379
Hypothèque	824	Usufruit	745
Lettre de rente	847		

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Acquêts	CS	197	Contrat d'apprentissage	CO	344
Actes illicites	CO	41	Contrat à la commission	CO	425
Actions (papiers-valeurs)	CO	622	Contrat de mandat	CO	394
Administration de la SA	CO	707	Contrat de travail (individuel)	CO	319
Administration de la Sàrl	CO	772	Dédit	CO	158
Administration des Coop	CO	828	Défauts de la chose louée	CO	259
Adoption	CS	264	Démarchage	CO	40a
Annexe (SA)	CO	663b	Demeure du débiteur	CO	102
Annulation du mariage	CS	104	Demeure du vendeur	CO	190
Arrhes	CO	158	Discernement	CS	16
Assemblée des associés Sàrl	CO	804	Divorce	CS	111
Assemblée générale Coop	CO	879	Dol	CO	28
Assemblée générale SA	CO	698	Donation	CO	239
Association	CS	60	Droits civils (jouissance)	CS	11
Autorité parentale	CS	296	Droits réels	CS	641
Autorités de tutelle	CS	420	Echange	CO	237
Bail à loyer	CO	253	Education	CS	302
Biens de famille	CS	335	Effets généraux du mariage	CS	159
Biens des enfants	CS	318	Enchères (vente aux)	CO	229
Biens propres (régime légal)	CS	198	Enrichissement illégitime	CO	62
Bonne foi	CS	3	Erreur essentielle	CO	23
Capital-participation	CO	656b	Etat civil	CS	39
Cautionnement	CO	492	Exécution des obligations	CO	68
Cédule hypothécaire	CS	842	Exhérédatation	CS	477
Célébration du mariage	CS	101	Extinction des obligations	CO	114
Cession de créances	CO	164	Famille (dette alimentaire)	CS	328
Charges foncières	CS	782	Fiançailles	CS	90
Chèque	CO	1100	Filiation	CS	252
Clause pénale	CO	160	Fonctions du tuteur	CS	398
Communauté de biens	CS	221	Fondations	CS	80
Compensation	CO	120	Fondé de procuration	CO	458
Comptabilité commerciale	CO	957	Formation des obligations	CO	1
Conditions du mariage	CS	94	Forme des contrats	CO	11
Congé (abusif, travail)	CO	336	Gage immobilier	CS	793
Congé (délais, travail)	CO	335b	Gage mobilier	CS	884
Congé (abusif, bail)	CO	271a	Garantie de vente immobilière	CO	219
Congé (délais, bail)	CO	266a	Garantie de vente mobilière	CO	197
Conseil légal	CS	395	Habitation (droit)	CS	776
Consignation (bail)	CO	259g	Héritiers légaux	CS	457
Contrat (conclusion)	CO	1	Hypothèque	CS	824
Crainte fondée	CO	29	Inexécution des obligations	CO	97
Curatelle	CS	392	Lettre de change	CO	991
Contrat d'agence	CO	418a	Lettre de rente	CS	847

Liberation d'actions nominatives	CO	632	Reconnaissance de paternité	CS	260
Liberation d'actions au porteur	CO	683	Régime matrimonial ordinaire	CS	181
Licenciement	CO	335	Registre du commerce	CO	927
Loyers abusifs	CO	269	Registre foncier	CS	942
Majorité civile	CS	14	Rente viagère (prescription)	CO	131
Mandataire commercial	CO	462	Reprise de dette	CO	175
Mariage (conditions)	CS	94	Répudiation (succession)	CS	566
Menus travaux	CO	259	Réserve de propriété	CS	715
Mise sous tutelle (mineurs)	CS	368	Réserve générale (SA)	CO	671
Nantissement	CS	884	Réserve successorale	CS	471
Nomination du tuteur	CS	379	Résiliation immédiate (travail)	CO	337
Nullité des contrats	CO	20	Responsabilité civile	CO	41
Obligation d'entretien (enfants)	CS	276	Rétention (bail commercial)	CO	268
Obligations (papiers-valeurs)	CO	1156	Révocation de la vente par l'acheteur	CO	40e
Offre	CO	3	Séparation de biens	CS	247
Ouverture de la succession	CS	537	Servitudes et charges foncières	CS	730
Pacte successoral	CS	494	Société à responsabilité limitée	CO	772
Papiers-Valeurs	CO	965	Société anonyme	CO	620
par étages	CS	712a	Société coopérative	CO	828
Partage (succession)	CS	602	Société en nom collectif	CO	552
Participation aux acquêts	CS	196	Société simple	CO	530
Participations (SA)	CO	665a	Successions (héritiers légaux)	CS	457
Personnes morales	CS	52	Superficie (droit)	CS	675
Personnes physiques	CS	11	Testament	CS	467
Possession	CS	919	Titres au porteur	CO	978
Prescription	CO	127	Titres nominatifs	CO	974
Prêteurs sur gages	CS	907	Tutelle (organes)	CS	360
Prévoyance en faveur du personnel	CO	331	Tutelle(fin pour les mineurs)	CS	431
Procédure préparatoire (mariage)	CS	97	Tuteur (nomination)	CS	379
Propriété	CS	641	Usufruit	CS	745
Propriété foncière	CS	655	Vacances (travail)	CO	329a
Propriété mobilière	CS	713	Vente immobilière	CO	216
Quotité disponible	CS	470	Vente mobilière	CO	187
Raisons de commerce	CO	944	Vérification de la chose	CO	201

06. RATIOS FINANCIERS

RAPPORTS FINANCIERS

Compte de résultat
Bilan

Flux de trésorerie
Informations complémentaires

INDICATEURS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat opérationnel (EBIT)	Coût des ventes sur charges opérationnelles
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	Intensité d'amortissement
Bénéfice avant impôts	Pourcentage d'amortissement
Résultat net	Structure d'amortissement
Résultat financier	Intensité en personnel
Résultat net d'exploitation	Intensité en travail
Quote-part d'impôts	Chiffre d'affaires (CA) par employé
Quote-part des frais de recherche et développement	

INDICATEURS DU BILAN

Réserves latentes	Pourcentage des provisions
Endettement net	Intensité en réserves
Survalueur	Intensité en stocks
Stock moyen	Degré d'amortissement des immobilisations corporelles
Capital investi	

INDICATEURS DE CASH FLOW

Cash Flow opérationnel	Cash Flow
Cash Flow d'investissement	Capex sur amortissements
Cash Flow de financement	Capex sur chiffre d'affaires
Cash Flow libre	

INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Marge opérationnelle	Immobilisations corporelles sur chiffre d'affaires
Marge d'exploitation	Amortissements sur niveau moyen des immobilisations corporelles
Marge brute sur chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires sur actif circulant
Rendement sur passif total	Chiffre d'affaires sur total de l'actif
Rendement des capitaux propres	Chiffre d'affaires sur créances
Retour sur total de l'actif moyen	Créances en jours chiffre d'affaires
Rendement du capital investi	Durée des dettes fournisseurs
Rendement des capitaux engagés	Coût des ventes sur stocks
Rendement de l'investissement	Coût des ventes sur dettes fournisseurs
Retour sur chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires sur passif total
Marge du Cash Flow	
Taux de réinvestissement	
Fonds de roulement sur chiffre d'affaires	
Chiffre d'affaires sur stocks	

RATIOS DE LIQUIDITÉ

Ratio des fonds propres	Autofinancement de l'investissement
Ratio des dettes (effet de levier)	Amortissements sur investissements
Coefficient d'endettement	Taux d'amortissement
Structure de l'endettement	Règle d'or du bilan
Endettement dynamique	Règle d'or du financement
Fond de roulement (FDR)	Taux de couverture des immobilisations
Degré de liquidité II	Passif exigible sur chiffre d'affaires
Degré de liquidité III	Créances sur passif exigible
Structure de l'actif	EBIT sur dettes à court terme
Quote-part des immobilisations corporelles	Couverture des intérêts
Intensité de l'actif circulant	

INDICATEURS DE VALORISATION DES ENTREPRISES

Bénéfice par action, non dilué	Valeur d'entreprise/EBIT
Bénéfice par action, dilué	Valeur d'entreprise/EBITDA
Rapport cours-bénéfice	Taux de distribution
Rapport cours-bénéfice dynamique	Dividende par action
EBITDA par action	Rendement en dividendes
Cash Flow par action	Bêta
Capitalisation boursière	Coût des fonds propres
Rapport cours-Cash Flow	Coût de la dette
Rapport cours-chiffre d'affaires	Coût moyen pondéré du capital (CMPC)
Rapport cours-valeur comptable	Méthode du Discounted Cash Flow (DCF)
Valeur comptable par action	Création de valeur d'un exercice (CVE)
Valeur d'entreprise (VE)	Valeur de marché créée (VMC)

CALCULS

<u>Liquidité I</u>	<u>Autofinancement</u>
Liquidités/Fonds étrangers CT	(Réserves+Bén. reporté)/Capital actions
<u>Liquidité II</u>	<u>Rendement des capitaux investis (ROI)</u>
(Liquidités+Créances)/Fonds étrangers CT	(BN + Intérêts payés)/Total du bilan
<u>Liquidité III</u>	<u>Rendement des fonds propres</u>
Circulants/Fonds étrangers CT	BN/Total des fonds propres
<u>Endettement</u>	<u>Rendement du CAN</u>
Fonds étrangers/Total du bilan	BN/CAN
<u>Financement propre</u>	<u>Cash Flow en % de l'investissement</u>
Fonds propres/Total du bilan	CF/Investissements
<u>Couverture des immobilisations I</u>	<u>Cash Flow en % du capital propre</u>
Fonds propres/Immobilisés	CF/Fonds propres
<u>Couverture des immobilisations II</u>	<u>Cash Flow en % du CAN</u>
(Fonds propres+Dettes LT)/Immobilisés	CF/CAN

GLOSSAIRE

A

A vue

Disponible en tout temps, sans préavis.

Acceptation

1. Acte par lequel un débiteur reconnaît, en apposant sa signature sur un effet de change (traite), devoir à un créancier la somme inscrite sur l'effet et s'engage ainsi à la payer. La déclaration d'acceptation et la signature du débiteur sont apposées au recto de la traite. La simple signature du débiteur suffit toutefois pour une acceptation.
2. Effet accepté. Lettre de change.

Acceptation bancaire

Lettre de change acceptée par la banque sur laquelle elle est tirée. Cette forme de financement n'est pas usuelle en Suisse mais très répandue aux Etats-Unis. Les BA sont des titres du marché monétaire reposant sur des transactions commerciales. Libellées généralement en dollars, ce sont des lettres de change à 90-180 jours acceptées par les grandes banques américaines. Elles sont rémunérées sur la base de l'escompte et servent notamment à financer les importations et les exportations.

Accréditif

Instrument de crédit en vertu duquel une banque s'engage sur ordre de son client à mettre une somme déterminée à disposition d'un bénéficiaire (l'accrédité) généralement par l'intermédiaire d'une banque, le correspondant. Lettre de crédit. Crédit documentaire.

Acte authentique

En Suisse: prescription formelle très stricte pour la validité d'un contrat: l'officier public doit non seulement contrôler les signatures, mais aussi confirmer que la teneur du contrat est conforme à la volonté des parties

et que celles-ci sont conscientes de ses conséquences.

Actif circulant

Éléments de fortune absorbés et transformés dans le cycle de production. Outre les liquidités, il comprend les stocks et les créances facilement réalisables. Contraire: Immobilisations.

Actif d'exploitation

Actif circulant et immobilisations, soit liquidités, installations de production, ateliers, etc. qui permettent l'exploitation commerciale. Contraire: Actif hors exploitation.

Actif immobilisé

L'actif immobilisé ou immobilisation correspond à la partie d'actif destiné à rester durablement dans l'entreprise et réutilisable. Ce type d'actif est divisé en immobilisation incorporelle (sans substance physique, comme les brevets ou le goodwill), immobilisation corporelle (comme des terrains, du mobilier ou un véhicule) et des immobilisations financières (titres voués à rester durablement comme des participations, actions ou obligations long terme). A noter l'utilisation du mot CAPEX (Capital expenditures) liés aux dépenses d'investissement lié à l'achat d'actifs immobilisés). Contraire: Actif circulant.

Actif net

Actif comptable (actif circulant et immobilisations) diminué du passif exigible. L'actif net réel résulte d'une évaluation à la valeur vé-nale.

Actif(s)

Éléments de fortune (disponibilités, créances, stocks, placements, participations, etc.). Contraire: Passif(s).

Actifs (classe d')

Catégorie d'investissement ou groupe de valeurs.

Actifs nets

Ils correspondent au patrimoine du fonds calculé à la valeur vénale, déduction faite des dettes éventuelles.

Actifs transitoires

Postes de régularisation à l'actif du bilan comprenant des charges engagées dans l'exercice en cours, mais concernant un exercice ultérieur ou des produits qui concernent l'exercice, mais qui ne se matérialiseront qu'ultérieurement. Contraire: Passifs transitoires.

Action

Titre cessible et négociable, nominatif ou au porteur, représentant une participation au capital social d'une société par actions, auquel sont attachés différents droits définis dans la législation ou les statuts de la société.

Action au porteur

Action dont le détenteur est considéré comme l'actionnaire légitime. Contraire: Action nominative.

Action nominative

Action établie au nom de l'actionnaire et inscrite sous son nom ou sous celui de l'usufruitier sur le registre des actions tenu par la société. Pour la transférer, il faut l'endosser (endossement), car il s'agit d'un titre à ordre. Contraire: Action au porteur.

Actualiser

Opération mathématique qui permet de relier une valeur future à une valeur présente. Valeur actuelle d'une somme à recevoir dans le futur, qui correspond au montant de la somme, moins les intérêts à courir jusqu'à l'échéance.

Affacturation / Factoring

Forme de financement apparentée au crédit contre cession. Une entreprise transfère tout ou partie de ses créances sur débiteurs (la plupart du temps à 30-90 jours) au factor (généralement un établissement affilié d'une grande banque). Ce dernier assure le recouvrement des créances et tient la comptabilité débiteurs moyennant paiement d'une commission et, le cas échéant, accorde des avances sur débiteurs. Le factor assume alors normalement le risque d'insolvabilité.

Affidavit

Déclaration bancaire destinée aux porteurs étrangers de certaines valeurs mobilières, établie dans le but d'obtenir l'exonération d'impôt touchant ces valeurs, déjà taxées dans leur pays d'origine.

Agio

En matière de change : plus-value du cours à terme sur le cours au comptant. Dans le commerce des billets : différence à payer à l'échange de billets contre devises ou inversement.

Agio fonds de placement immobiliers

Pour les fonds de placement immobiliers, différence entre leur valeur boursière et leur valeur de rachat.

Aliéner

Transférer la propriété d'une chose ou d'un droit (vendre, céder, remettre en gage, etc.).

Allocation des actifs

Répartition des catégories d'investissement dans un portefeuille.

Alpha (facteur)

Paramètre permettant de mesurer la sur-performance d'un fonds de placement corrigé du risque, et utilisé pour évaluer la performance du gestionnaire du portefeuille.

Amortir

Réduire la valeur au bilan des immobilisations ou des titres en portefeuille pour tenir compte de leur dépréciation.

Amortissement

Remboursement graduel ou constitution d'un fonds pour l'extinction d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du principal et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Amortissement direct

Remboursement d'une dette (par ex. prêt hypothécaire) au créancier, suivant un plan, afin de diminuer l'endettement. L'amortissement se fait directement sur la prestation concernée dont le nominal est diminué d'autant.

Amortissement indirect

Le preneur de crédit n'amortit pas son hypothèque mais il paie la contre-valeur de l'amortissement à titre de prime d'une assurance vie mixte ou liée: il peut également effectuer ce versement sur un compte bancaire de prévoyance (Epargne 3). Simultanément, le débiteur cède à la banque ses prétentions résultant de la police-vie ou du compte de prévoyance. Ce genre d'amortissement indirect peut procurer au débiteur hypothécaire certains avantages fiscaux.

Analyse de bilan

Examen critique (par un gestionnaire de crédit) d'un bilan et des comptes annuels d'une entreprise pour juger de sa solvabilité.

Analyse financière

Etude systématique d'un marché, secteur ou entreprise, pour déterminer des recommandations de placement en vertu des bénéfices prévisionnels. Elle repose sur l'observation des comptes du bilan, et sur l'environnement économique et politique.

Analyse fondamentale

Etude fondée sur les statistiques économiques et d'entreprises.

Analyse graphique

Aide à la décision apportée par la lecture et l'interprétation de graphiques, liée à une action, à une devise ou à une valeur traitée en Bourse. Les spécialistes parlent aussi d'analyse technique.

Analyste

Spécialiste d'études économiques et financières de sociétés ou de marchés.

Annotation

Inscription au registre foncier de droits personnels déterminés (droits de préemption, d'emption et de réméré, baux à ferme et à loyer) ainsi que de restriction au droit d'aliéner.

Annuité

Somme versée annuellement par un débiteur, comprenant à la fois le remboursement d'une partie du capital emprunté (amortissement) et le paiement des intérêts. Annuité variable : versements inégaux. Annuité constante : versements égaux: la part des intérêts diminue et la part des amortissements augmente.

Apostille

Légalisation d'une signature par un officier public conformément à la Convention de La Haye sur l'apostille. L'apostille est exigée notamment pour valider juridiquement (rechtskräftig) l'ouverture d'un compte ou d'un dépôt titres pour une société étrangère.

Arrhes

Somme versée à la signature d'un contrat et qui reste acquise au vendeur si l'acheteur rompt le contrat. Si le vendeur ne peut l'exécuter, il doit alors verser à l'acheteur le double des arrhes reçues.

Assainissement

Train de mesures destinées à rétablir la viabilité économique d'une entreprise en pratiquant une politique financière plus stricte, en réduisant le capital et en général les dettes ou en fournissant de nouveaux fonds propres, etc.

Assignment

Contrat par lequel l'assigné est autorisé à remettre à l'assignataire, pour le compte de l'assignant, une somme d'argent, des papiers-valeurs (titres) ou d'autres choses fongibles (biens fongibles), que l'assignataire a mandat de percevoir en son propre nom (art. 466 CO). Les assignments qui ne sont pas définies dans le titre comme effets de change mais sont expressément créées à ordre et, par ailleurs, satisfont aux conditions requises pour la lettre de change, sont assimilées à celle-ci (art. 1 147 CO).

Au mieux

Ordre de bourse à exécuter au meilleur cours possible selon le choix de l'opérateur. Inversement, un ordre limité sera exécuté uniquement si la limite de cours exigée est atteinte.

Augmentation de capital

Opération qui consiste à augmenter le capital-actions d'une société par une émission d'actions qualifiée de secondaire. Cette opération est liée à un droit préférentiel réservé aux anciens actionnaires.

Authentification

Confirmation de l'authenticité d'un document, d'une copie ou d'une signature, sans se référer au contenu. Légalisation.

Autofinancement

Affectation aux investissements d'une partie des bénéfices ou des fonds propres d'une entreprise. Contraire: Recours à l'emprunt.

Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Organe de surveillance des banques et des fonds de placement.

Aval

Convention par laquelle une personne (nommée donneur d'aval) se porte garante d'une dette, d'une lettre de change, d'un billet à ordre ou d'un chèque. L'opération s'apparente à un cautionnement.

Avance à terme fixe

Prêt bancaire d'une certaine somme à rembourser à une échéance déterminée. Les avances à terme fixe sont aussi souvent des crédits à taux fixe (taux fixe pour toute la durée).

Avance contre nantissement

Voir Prêt garanti par un gage ou Crédit lombard.

Avis de crédit

Document indiquant qu'une écriture a été passée au crédit d'un compte. Contraire: Avis de débit.

Avis de débit

Document indiquant qu'une écriture a été passée au débit d'un compte. Contraire: Avis de crédit.

Avoir

Somme figurant au crédit d'un compte ou d'un livret et représentant l'excédent des crédits sur les débits.

Ayant droit économique

Véritable propriétaire d'une chose, lequel ne peut être qu'une personne physique.

B

Balanced scorecard

Tableau de bord équilibré. Modèle d'analyse continu élaboré pour faciliter l'aide à la décision stratégique. Permet de mesurer la performance interne et externe d'une entreprise en confrontant les résultats obtenus aux objectifs stratégiques. Le système de référence est bâti sur des indicateurs traditionnels (financiers) et d'ordres qualitatifs (satisfaction du client, efficacité des processus internes,...).

Bancomat

Système international de distributeurs de billets de banque. Les distributeurs munis du logo "Maestro" sont accessibles avec une carte Maestro et un code personnel.

Banque dépositaire

Banque auprès de laquelle sont déposés les montants investis dans un fonds.

Banque Nationale Suisse (BNS)

Sans but lucratif, elle détient le monopole de l'émission des billets (confié par la Confédération). Elle décide de la politique monétaire à appliquer : contrôle de croissance de la masse monétaire et évolution du taux de change, par exemple.

Banque restante

Garde par la banque du courrier d'un client jusqu'à ce qu'il vienne en prendre livraison ou qu'il donne l'ordre de le lui faire parvenir.

Battre l'indice

Arriver à de meilleures performances que l'indice de référence.

BAVIT

Abréviation de Bénéfice Avant Intérêts et impôts. Voir EBIT.

Benchmark

Valeur de référence (par exemple, indice).

Bénéfice

Dans le compte de pertes et profits: excédent des produits sur les charges pour une certaine période (bénéfice de l'exercice, par exemple).

Bénéfice comptable

Plus-value résultant de la revalorisation de postes de l'actif ou de la dépréciation de postes du passif (réserves, etc.). Contraire: Perte comptable.

Besoin en fond de roulement

Le besoin en fond de roulement (BFR) correspond à un besoin de financement créé par l'activité courante de l'entreprise et, en particulier, par son activité d'exploitation.

Bêta (facteur)

Facteur déterminant le comportement d'un titre par rapport à l'évolution du marché. Un titre ayant un bêta de 1 fluctuera dans la même proportion que le marché de référence. Avec un bêta de 1.1, le titre devrait surperformer le marché de 10 %.

Biens fongibles

Objets pouvant être remplacés par d'autres de même nature. Des titres au porteur sont fongibles et peuvent s'échanger sans autre.

Bilan

Inventaire périodique de tous les postes de l'actif et du passif à un jour de référence. Etabli sous forme de balance, il indique à l'actif l'utilisation des ressources qui figurent au passif (capitaux permanents, dettes).

Bilan consolidé

Bilan d'un groupe établi en fusionnant les bilans des entreprises du groupe. Pour y arriver, on élimine les participations et les comptes courants (créances, dettes) réciproques, ainsi que les livraisons et prestations à l'intérieur du groupe. Le compte de

pertes et profits consolidé est dressé de la même façon.

Billet à ordre

Titre cambiaire contenant une promesse de payer. Le tireur (ou souscripteur) s'engage à payer à vue ou à une date déterminée une somme déterminée contre présentation de ce document.

Blanchiment d'argent

Blanchir de l'argent sale provenant d'activités criminelles. On distingue 3 phases : 1. introduire les capitaux dans le circuit financier. 2. masquer l'origine des fonds par de multiples transferts, transformation en d'autres valeurs, etc. 3. Réintégrer les valeurs dans l'économie légale. En 1998, la loi fédérale sur le blanchiment d'argent a été introduite en complément des dispositions pénales déjà existantes.

Blue-chip

Actions de grandes sociétés dont les capitalisations sont classées parmi les premières sur le plan international. Présentent peu de risque, à l'opposé des valeurs de croissance, les start-up. Sont généralement les plus grosses valeurs de la cote.

Bon du trésor - Treasury Bill (TB)

Titre à court ou moyen terme émis par le Trésor (ministère des Finances). Rémunéré sur la base de l'escompte, il peut également être réescompté. En Suisse, les bons du trésor sont émis par la Banque Nationale.

Bottom-up

Style de gestion de portefeuille qui met l'accent sur la sélection des titres plutôt que sur l'analyse macroéconomique.

Bouclement

Double signification:

1. Clôture du bilan et du compte de pertes et profits d'une entreprise.

2. Opération consistant à solder un compte, un livret en décomptant les intérêts et les frais.

Boucler

Calculer le solde d'un compte ou d'un livret à un jour de référence en incluant dans le calcul les intérêts courus et les frais. Synonyme: Solder.

Bourse

Marché public organisé où se négocient, selon la loi de l'offre et de la demande, les actions, les obligations ou autres biens fongibles.

Broken date

Echéance qui n'est pas standard.

Broker

Courtier ou intermédiaire dans l'achat et la vente de titres.

Budget d'exploitation

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses durant une période déterminée.

Bull

Bullish, orienté à la hausse.

Bulletin de versement avec référence bancaire - BVR

Bulletin de versement utilisé pour effectuer des versements auprès des banques. Il permet de rationaliser à peu de frais la facturation et la comptabilité débiteurs. Les avis de paiement sont fournis sur un support électronique qui automatise la mise à jour des débiteurs.

Business plan

Plan d'affaire ou plan d'entreprise. Il est le reflet de l'entreprise et de son avenir. Il sert à fixer ses perspectives et ses objectifs ainsi qu'à l'affectation des moyens d'organisation et financiers. Il apporte aux futurs partenaires de l'entreprise les éléments indispensables à leurs décisions.

C

Call

Terme américain lié au droit d'acheter une valeur selon les termes d'un contrat. Le call, ou contrat d'options d'achat, spécifie la durée du contrat, la taille du contrat et le prix fixé pour l'achat de la valeur concernée.

Cap

Option sur taux permettant de fixer un taux maximum. Le Cap confère à son acheteur le droit de jouir d'une compensation lorsque le taux du marché est supérieur au taux du Cap. Un Cap lié à un emprunt est une manière de garantir à son détenteur un taux d'intérêt maximum.

Capacité bénéficiaire

Aptitude d'une entreprise à obtenir un bénéfice convenable par rapport à ses fonds propres. Elle peut s'exprimer également en pour cent du bénéfice net par rapport aux capitaux investis. En projection, elle sert de base à l'évaluation de ses actions.

Capital actuariel de prévoyance

C'est le montant, calculé par l'expert en prévoyance professionnelle, qui est nécessaire pour assurer les engagements de l'Institution envers ses assurés. Il s'agit essentiellement des capitaux d'épargne des assurés actifs et des réserves mathématiques constituées en faveur des rentiers.

Capital autorisé

Droit accordé au conseil d'administration d'une société anonyme d'émettre des actions jusqu'à concurrence du montant autorisé du capital-actions (art. 650 ss CO).

Capital risque / Venture Capital

Capital investi dans une opération comportant des risques particulièrement élevés, notamment pour le financement de sociétés du secteur technologique de pointe (innovation) qui nécessitent de gros capitaux pour leurs

investissements et l'exploitation. Des banques et des sociétés spécialisées mettent à disposition le capital risque (financement téméraire).

Capital social

Capital d'une société fixé dans les statuts. Pour une société anonyme, il est constitué du capital-actions et éventuellement du capital-participation.

Capital-actions

Capital social formé par les apports des actionnaires. Fixé dans les statuts, il est régi en Suisse par les art. 621 ss CO. Il correspond toujours à la valeur nominale de toutes les actions émises.

Capital-participation

En plus d'un capital-actions, une entreprise peut émettre, conformément à l'art. 656b CO, un capital participation divisé en bons de participation. Les dispositions sur le capital minimum et sur l'apport minimum total valables pour le capital-actions ne sont pas applicables au capital-participation, qui ne peut cependant dépasser le double du capital-actions. Fixé dans les statuts, il correspond toujours à la valeur nominale de tous les bons de participation émis.

Capitalisation boursière

Valeur boursière d'une entreprise. Cette valeur fluctue puisqu'elle équivaut au nombre de titres multiplié par leur cours (ou 'valeur vénale').

Capitaliser

Opération par laquelle une somme est augmentée selon la durée du placement et le taux d'intérêt attribué, appelé facteur de capitalisation.

Capitaux permanents

Ensemble des capitaux à disposition de l'entreprise qui sont stables ou durables (fonds propres, dettes à long terme) par opposition aux dettes à court terme.

Carte de crédit

Instrument de paiement international sous la forme d'une carte personnelle qui permet à son titulaire, identifié par sa signature, d'acheter des biens ou des services sans numéraire dans des entreprises liées par contrat avec l'organisation émettrice de la carte. Le décompte est fait mensuellement.

Carte Maestro

Instrument de paiement du système international Eurochèque à fonctions multiples, notamment : carte de débit permettant de retirer des billets au Bancomat, d'acheter des marchandises dans des commerces affichant le logo "EC-Direct" (EFT-POS), de faire le plein de carburant, de payer des montants peu importants dans des commerces arborant le logo "CASH". Par son caractère de carte de débit, la carte Maestro est toujours rattachée à un compte bancaire provisionné.

Cash

Porte-monnaie électronique sous la forme d'une carte à puce pouvant être chargée d'un certain montant au Bancomat. Est utilisée principalement pour les paiements de peu d'importance dans les commerces arborant le logo CASH. Le montant payé est débité de la carte sans procédure d'identification.

Cash-flow

Terme anglo-saxon désignant le flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses d'un exercice (ou d'une autre période déterminée). On distingue le cash-flow brut: bénéfice d'exploitation avant amortissements et dotation des provisions, et le cash-flow net, qui est égal au cash-flow brut après impôts. Les recettes

et dépenses extraordinaires ou non liées à la période analysée ne doivent pas entrer dans le calcul, si l'on veut que le cash-flow soit le reflet précis de la capacité bénéficiaire de l'entreprise. Tout comme il y a lieu d'éviter les distorsions résultant de la constitution ou de la dissolution de réserves latentes. Le cash-flow est un important élément d'appréciation d'une société, soit en vue de placement, soit pour l'octroi de crédit.

Caution

Double signification:

1. Montant déposé en garantie d'un engagement pouvant résulter d'une atteinte à un droit, notamment de la non-observation d'une convention.
2. Personne physique ou morale qui, dans le cadre d'un contrat de cautionnement, s'engage envers le créancier principal à payer la dette du débiteur en cas de défaillance de ce dernier.

Cautionnement

Contrat par lequel une personne s'engage envers le créancier principal à garantir le paiement de la dette contractée par le débiteur. Formes principales du cautionnement:- Cautionnement simple (art. 495 CO). La caution ne peut être tenue de payer que si le débiteur est tombé en faillite, a obtenu un sursis concordataire ou a été l'objet de poursuites de la part du créancier jusqu'à ce que soit délivré un acte de défaut de- Cautionnement solidaire (art. 496 CO). Sous cette forme qu'exigent généralement les banques suisses, la caution est tenue en même temps que le débiteur et peut être poursuivie au choix du créancier, pour autant que le débiteur soit en retard dans le paiement.

Cédant

Personne transmettant un droit à un tiers. Contraire: Cessionnaire.

Cédule hypothécaire

Titre incorporant une créance personnelle garantie par un gage immobilier. La cédule peut être nominative ou au porteur.

Certificat de Dépôt - Certificate of Deposit (CD)

Titre indiquant qu'un investisseur a confié une somme précise à une banque ou à une autre établissement financier pour un temps déterminé (max. 5 ans), moyennant des intérêts versés périodiquement au déposant. Peut être négocié aux Etats-Unis sur le marché secondaire.

Cession

Transmission par le cédant à un tiers (cessionnaire) d'un droit de créance surtout et d'autres droits personnels. Dans les cessions de créances, on distingue la cession individualisée, par laquelle une seule créance est cédée, et la cession générale, dans le cadre de laquelle plusieurs créances sont cédées.

Cessionnaire

Personne à qui une cession est faite. Contraire: Cédant.

Changes flottants

Marché des changes où les prix des monnaies sont déterminés librement au gré de la loi de l'offre et de la demande, sans aucune restriction. On parle dans ce cas d'appréciation ou de dépréciation monétaire.

Charge foncière

Elle assujettit envers un tiers le propriétaire d'un terrain à certaines prestations (p. ex. entretien d'un chemin) pour lesquelles le propriétaire n'est tenu que sur son immeuble.

Chartiste

Spécialiste en analyse graphique. Il fonde son opinion et ses recommandations d'achat ou de vente uniquement sur la base

de l'histoire de l'action, exprimée sous forme de graphiques ou de courbes.

Chèque

Titre payable à vue, par lequel le tireur donne mandat au tiré de payer une somme déterminée. Le chèque est seulement un instrument de paiement, à la différence de l'effet de change qui peut être également employé comme instrument de crédit. Les chèques payables en Suisse ne peuvent être tirés que sur une banque ou la poste: l'émetteur doit disposer d'un certain montant destiné à honorer ses chèques.

Chèque à porter en compte

Chèque portant au recto la mention transversale "à porter en compte" ou une expression équivalente. Ce chèque ne peut être payé en espèces et ne donne lieu qu'à un règlement par écritures. Le biffage de la mention "à porter en compte" est réputé non avenu.

Chèque bancaire

Chèque tiré par une banque sur elle-même ou sur une banque tierce.

Chèque barré

Chèque dont l'emploi est restreint par certaines spécifications représentant une garantie contre une utilisation abusive.- Le chèque à barrement général ne porte au recto que deux traits parallèles ou, le cas échéant, la mention "banquier" ou un terme équivalent entre les deux traits. Un tel chèque ne peut être payé qu'à une banque ou à un client de la banque sur laquelle il est tiré. Sur le chèque à barrement spécial figure, entre les deux traits, le nom d'une banque. Ce chèque ne pourra être payé par la banque tirée qu'à la banque désignée sur le titre ou, si celle-ci est elle-même le tiré, à un de ses clients. Le barrement général peut être transformé en barrement spécial, mais le contraire n'est pas admis.

Chèque en blanc

Chèque incomplet remis par le tireur et permettant ainsi à son nouveau détenteur de le remplir lui-même dans le cadre de conventions passées entre le tireur et lui. La responsabilité du tireur demeure entière

Clause de nantissement négative

Promesse écrite d'un débiteur (emprunteur) au créancier (bailleur de fonds) de ne pas nantir des actifs (titres, marchandises, créances, etc.) sans son assentiment.

Clause hypothécaire négative

Promesse faite par un débiteur au créancier de ne pas constituer de gage immobilier au profit d'un tiers ni de relever le montant du gage déjà constitué sur ses immeubles. Cette promesse fait généralement l'objet d'une convention écrite.

Clause négative

Engagement de l'émetteur d'un emprunt de ne pas nantir ou grever d'actifs en faveur d'autres engagements de la société sans accorder aux porteurs d'obligations des garanties équivalentes jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Clearing

Système de compensation de créance assuré par un office central pour rationaliser les mouvements de fonds et de titres.

Coefficient d'autofinancement

Part des fonds propres d'une entreprise à la totalité de son capital.

Coefficient d'endettement

Rapport entre les dettes à moyen et long terme et les capitaux permanents.

Coefficient de couverture du dividende

Dividende distribué par une entreprise exprimé en pour cent du bénéfice net. Il sert à évaluer la politique de répartition et la capacité bénéficiaire d'une entreprise. Un coefficient de couverture faible traduit une poli-

tique financière prudente permettant une dotation supérieure aux réserves.

Coefficient de liquidité

Rapport indiquant la liquidité d'une entreprise et permettant de juger son équilibre financier. Pour l'obtenir, on divise l'actif circulant par les dettes à court terme.

Commission

Pourcentage de retenues sur une opération, perçu par celui qui l'effectue en échange de son travail. Suivant l'opération, c'est une commission de gestion, de transaction, de courtage, etc.

Communication

La transmission est une phase durant laquelle certaines craintes liées au futur de l'entreprise peuvent exister au sein du personnel, ainsi que chez les clients et les fournisseurs. Une bonne communication permet de répondre efficacement à ces craintes. La communication au sein de la famille est aussi importante.

Compartiment

Sous-fonds ou partie d'un fonds à compartiments/segments (= umbrella fund).

Compliance

Respect. En parlant d'une règle, action de la respecter, de s'y conformer, de l'appliquer. Le compliance officer est l'agent chargé de l'application des normes et des règlements d'entreprises concernant la qualité des services, ainsi que l'observation des principes et des usages de la société.

Compte courant

Compte servant à enregistrer, par ordre chronologique, au débit ou au crédit, toutes les opérations intervenant dans le cadre des transactions professionnelles du titulaire. Il est bouclé trimestriellement ou semestriellement. Le compte courant est moins rémunéré que d'autres comptes, mais son avoir est disponible en tout temps et sans préavis.

Compte d'épargne

Dépôt d'épargne sous forme de compte bénéficiant d'une protection légale particulière (privilège en cas de faillite). Il est généralement rémunéré à un taux d'intérêt supérieur à celui versé sur un compte privé mais les possibilités de retraits sont limitées.

Compte de libre passage

Le compte de libre passage permet de placer de manière temporaire les avoirs de prévoyance professionnelle dans l'attente du transfert à une autre institution de prévoyance, lors d'un arrêt de travail ou d'un changement d'employeur ou lors de l'installation en tant qu'indépendant.

Compte de pertes et profits

Compte qui confronte les charges et les produits enregistrés par une entreprise durant un exercice. Son solde, bénéfice ou perte, est reporté au bilan.

Compte privé

Compte d'un particulier ou propriétaire d'une entreprise, destiné essentiellement à son service des paiements ainsi qu'au versement de son salaire, des intérêts sur le capital et/ou de ses rentes. Désigne aussi les comptes de bilan qui concernent les opérations liées aux propriétaires de l'entreprise.

Comptes annuels

Pour une société anonyme, ils sont constitués du compte de pertes et profits, du bilan et de l'annexe (art. 662 ss CO).

Conditions générales des banques

Partie intégrante d'un contrat passé avec la banque (ouverture d'un compte, d'un dépôt titres, etc.). Elles ont pour but de régler sans équivoque les relations de la banque avec ses clients.

Conseil d'administration

Il représente, avec l'assemblée générale, l'organe suprême de l'entreprise, celui qui prend toutes les décisions stratégiques et

contrôle la gestion de la société. Il est composé d'administrateurs et d'un président du conseil.

Consolidation

Transformation de dettes à court terme ou flottantes en dettes à long terme. Intégration des bilans de filiales d'un groupe dans son bilan global, qui deviendra le bilan consolidé.

Consortium

Réunion d'entreprises en une société simple dans le but d'exécuter des opérations communes. Les banques, par exemple, se groupent pour des opérations importantes (émissions d'emprunts, augmentations de capital, crédits, etc.).

Synonyme: Syndicat.

Construire ses positions

Pour un fonds : trouver et acheter les actions qui constitueront le portefeuille en suivant la politique établie au départ. Cette 'construction des positions' peut s'avérer délicate dans le cas des valeurs secondaires, puisque les actions de ces dernières ne sont pas nombreuses ou sont peu disponibles sur le marché.

Convention de diligence des banques

Les banques parties à cette convention s'obligent envers l'Association Suisse des Banquiers à observer le code de déontologie de la profession et se soumettent ainsi à un système sévère de sanctions. Elle comprend de nombreuses règles détaillées concernant l'obligation des banques de vérifier l'identité de leurs cocontractants et d'identifier les ayants-droit économiques, l'interdiction de l'assistance active à la fuite de capitaux, à la fraude fiscale et à des actes analogues.

Convertibilité

Obligation faite à l'Etat de remettre de l'or ou des devises convertibles en or à tout déten-

teur de billets ou monnaies métalliques qui en demanderait la contre-valeur.

Coopérative de cautionnement

Coopératives d'utilité publique délivrant contre paiement de primes des cautionnements destinés à garantir des prêts de rang postérieur ou des crédits.

Copropriété

Cas de la propriété où plusieurs personnes ont, chacune pour sa quote-part, la propriété d'une chose qui n'est pas divisée matériellement. Un copropriétaire n'a pas un droit sur une fraction de la chose, c'est le droit lui-même qui est partagé.

Corbeille

Enceinte circulaire dans la salle de Bourse, autour de laquelle les crieurs se rassemblent et négocient.

Corporate finance

Finance d'entreprise.

Corporation de droit public

On entend par Corporation de droit public : Confédération, canton, communes, associations de communes, écoles publiques, universités, paroisses, régie fédérale, entreprises de correction fluviale, syndicats d'améliorations foncières, justice de paix, registre foncier, office du tuteur général, office des poursuites et faillites, tribunal de district.

Correction

En Bourse, ce terme signifie généralement une baisse importante des cours. Les spécialistes parlent parfois de correction à la hausse.

Corrélation

Rapport entre deux indices ou entre un fonds et son indice (valeur comprise entre +1 et -1).

Cotation

Admission d'un titre à la bourse

Coupon

Intérêt de l'obligation fixé à l'émission et longtemps matérialisé par un coupon détachable. Cette pratique disparaît progressivement avec l'avènement des nouveaux systèmes informatiques, qui suppriment le papier.

Cours

Valeur boursière ou prix d'une action à un moment donné (par opposition à la valeur nominale). Le cours monte ou baisse en fonction du prix demandé par le vendeur et celui offert par l'acheteur.

Cours à l'achat

Cours demandé par un acheteur. La quantité demandée augmente avec la baisse des cours (et inversement). Pour un 'market maker', c'est aussi le cours auquel l'opérateur s'oblige à acheter une valeur pour assurer la liquidité de son marché.

Cours à la vente

Cours offert par un vendeur. La quantité offerte augmente avec la hausse des cours. Le 'market maker' s'oblige aussi à vendre au prix du marché, pour en assurer la liquidité.

Cours d'émission

Prix auquel une part de fonds (ou une action) est mise sur le marché la première fois.

Court terme

Concerne une opération devant être dénouée dans un délai relativement court (marché monétaire). Pour les obligations, celles dont la durée n'excède pas trois ans.

Courtage

Montant prélevé par les courtiers qui négocient en Bourse

Coussin

Pourcentage prédéterminé de perte maximale autorisé pour les fonds à cliquet. Par exemple : 10%, si le plancher (floor) initial a été fixé à 90%

Créance

Droit à une prestation en nature ou en espèces.

Créance Chirographaire

Une créance est chirographaire lorsque son titulaire (le créancier chirographaire) ne jouit pas sur les biens de son débiteur d'un droit particulier par rapport aux autres créanciers. Par exemple, après faillite, tous les créanciers chirographaires sont payés au prorata des sommes qui leur sont dues sur l'actif net (3ème classe). On parle également de créance chirographaire dans le cadre du prêt octroyé par son actionnaire à une société anonyme (S.A.) à caractère de propriété par actions (PPA) en vue de la construction ou de l'achat du bien immobilier.

Créancier

Celui qui détient un droit de créance. Il existe des catégories de créanciers privilégiées par rapport à d'autres (ordre des créanciers dans la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite). Le produit résultant, le cas échéant, de la réalisation des actifs est réparti selon l'état de collocation. Contraire: Débiteur.

Crédit à la consommation

Crédit octroyé à un particulier pour l'achat de biens de consommation courante ou de biens de consommation durables, voire pour le financement de voyages ou de vacances, par opposition au crédit commercial (crédit d'exploitation, crédit d'équipement).

Synonyme : Prêt personnel.

Crédit à taux fixe

Voir Avance à terme fixe.

Crédit contre cession

Crédit garanti par la cession de créances à la banque qui avance des fonds en fonction de ces créances.

Credit crunch

Crise de liquidité (ou resserrement de crédit) : phénomène selon lequel les banques rationnent quantitativement leur offre de crédit, quel que soit le taux auquel l'emprunteur est prêt à prendre le crédit et indépendamment de toute politique officielle. Source : arrêté du 7 juillet 1994 (J.O. du 31 juillet 1994).

Crédit d'exploitation

Crédit destiné à renforcer la trésorerie d'une entreprise ou à lui permettre de passer un certain stade du cycle de production. Voir Crédit saisonnier ou Crédit de soudure.

Crédit d'investissement

Crédit octroyé pour financer des immobilisations (immeubles, machines, etc.).

Crédit de construction

Crédit en compte courant garanti par hypothèque destiné au financement de la construction ou de la transformation d'un immeuble. Il ne peut être utilisé que pour le paiement des entreprises participant aux travaux de construction.

Crédit de soudure

Crédit à court terme accordé à une entreprise pour lui fournir des capitaux d'exploitation dont elle a passagèrement besoin. *Synonyme : Crédit saisonnier.*

Crédit documentaire

Engagement écrit que prend une banque, sur ordre de l'acheteur (donneur d'ordre), de verser un certain montant au vendeur (bénéficiaire) dans un délai fixé et contre remise de documents prouvant qu'une marchandise définie a été expédiée. Un crédit documentaire peut être révoqué, mais est dans la grande majorité des cas irrévocable.

Crédit en blanc

Crédit accordé sans que le débiteur n'ait à fournir de garantie (honorabilité, solvabilité).

Crédit en compte courant

Crédit pouvant être utilisé par prélèvements successifs jusqu'à la limite convenue durant une période déterminée. C'est la forme habituelle du crédit d'exploitation. Il peut être octroyé en blanc (crédit en blanc) ou contre garantie (crédit garanti).

Crédit fournisseur

Crédit qui n'est pas consenti par une banque, mais par un fabricant, un commerçant ou une entreprise de services à son client. Il consiste à accorder des délais de paiement plus ou moins longs.

Crédit garanti

Crédit octroyé contre remise de gages (garanties réelles ou personnelles).

Crédit hypothécaire direct

Crédit garanti par la constitution d'une hypothèque ou d'une cédule hypothécaire en faveur du créancier. En cas d'insolvabilité du débiteur, le créancier (la banque ayant accordé le crédit) peut demander la vente de l'immeuble gagé.

Crédit hypothécaire indirect

Crédit garanti par la mise en nantissement d'une cédule hypothécaire ou d'une lettre de rente. En cas d'insolvabilité du débiteur, le créancier (la banque ayant accordé le crédit) doit d'abord acquérir le titre nanti (par la poursuite en réalisation du gage, par exemple) pour pouvoir ensuite se rembourser.

Crédit immobilier

Toute forme de crédit ou prêt destiné au financement d'un bien immobilier. Un crédit immobilier peut être couvert par une garantie directe ou indirecte. Dans le premier cas, elle consiste soit en une cédule hypothécaire ou en une hypothèque en capital ou

maximale. Dans le second cas, elle consiste en la remise en nantissement d'une cédule hypothécaire ou d'une lettre de rente. Le crédit immobilier figure au bilan bancaire sous "placements hypothécaires", "avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèque", et "comptes courants débiteurs garantis par hypothèque". *Synonymes: Crédit foncier, Crédit hypothécaire.*

Crédit lombard

Crédit accordé contre nantissement de titres facilement réalisables.

Crédit réel

Crédit pour lequel la banque reçoit en garantie, outre l'honorabilité et la solvabilité de l'emprunteur, divers éléments de fortune. Les crédits réels se subdivisent en crédits immobiliers, crédits mobiliers et crédits contre cession.

Crédit roll-over

Crédit à court ou moyen terme sur l'euro-marché pour lequel le taux d'intérêt, variable, est fixé à nouveau tous les trois, six ou douze mois en fonction du LIBOR.

Crédit saisonnier

Crédit accordé à une entreprise (mode, fourrure, etc.) pour lui fournir des capitaux d'exploitation à court terme.

Cycle (positif/négatif)

Période durant laquelle le cours d'un ou de plusieurs titres (ou d'un groupe de titres) évolue vers le haut puis vers le bas (ou inversement).

Cujus

Expression latine dont la formule entière est «*Is de cuius successione agitur*» et qui désigne celui de la succession duquel on débat.

Débit

Ecriture passée au débit d'un compte, autrement dit au Doit. Contraire: Crédit.

D

Débiteur

Est débiteur toute personne, physique ou morale, qui a pour obligation le paiement d'une dette qui fait l'objet d'une somme d'argent résultant d'un contrat relatif à la livraison d'un bien ou d'un service.

Débiteurs solidaires

Des débiteurs sont réputés solidaires s'ils déclarent s'obliger de manière qu'à l'égard du créancier chacun d'eux soit tenu pour le tout. Le créancier peut, à son choix, exiger de tous les débiteurs solidaires ou de l'un d'eux l'exécution de l'obligation.

Découvert

Un compte présente un découvert si son titulaire a effectué des prélèvements supérieurs à l'avoir existant ou à la limite de crédit octroyée. Le client bénéficie alors d'une facilité de caisse.

Déduction d'intérêt

Réduction opérée sur l'intérêt rémunérant un dépôt d'épargne, si un prélèvement est effectué sans que le préavis convenu ait été respecté.

Déflation

Baisse du niveau moyen des prix des biens et services dans une économie. Ne pas confondre avec la désinflation qui indique une décélération de l'inflation.

Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre l'ensemble des actifs à la date du bilan et à la valeur de marché (diminués des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations de l'employeur) et le capital de prévoyance actuariel nécessaire à la date du bilan, y compris les renforcements nécessaires. Si le degré de couverture est inférieur à 100%, on parle de découvert.

Délit d'initié

Acte illicite d'un opérateur en Bourse ou d'un privé qui profite d'informations confidentielles pour s'enrichir.

Delta

Différence entre deux quantités illustrée par la lettre grecque du même nom (Δ). On parle aussi de Delta comme coefficient mesurant la variation absolue du prix d'une option par rapport à une variation d'une unité de la valeur de base.

Dénonciation

Résiliation d'un contrat de prêt en vertu d'une déclaration unilatérale du créancier ou du débiteur.

Dépassement de crédit

Utilisation d'un crédit au-delà de la limite ratifiée. Voir aussi Découvert.

Dépôt valeur

Titres déposés dans une banque qui se charge des travaux administratifs (encaissement des coupons, mutations du portefeuille, avis concernant les augmentations de capital, etc.). On peut également remettre à la banque un mandat de gestion ou d'administration (gestion de fortune), afin de gérer au mieux un portefeuille.

Désinflation

Décélération de l'inflation.

Dette

Obligation à l'égard d'un tiers ayant pour contrepartie une créance. Cette obligation résulte d'une relation bilatérale ou est imposée par la loi.

Dévaluation

Modification brutale (décidée par un gouvernement national) du cours d'une mon-

naie, qui entraîne une baisse de sa valeur par rapport aux autres monnaies.

Devises

Créances sur l'étranger libellées en monnaies étrangères et payables à l'étranger. Dans le trafic bancaire, on distingue les devises (avoirs en banque, chèques, effets de change, etc.) des billets de banque.

Dilution

Résultat d'une augmentation de capital. Dilution du capital, c'est-à-dire des droits sociaux et patrimoniaux d'une action. Dilution du bénéfice par action, si le bénéfice global reste inchangé.

Direction du fonds

Société qui émet un fonds et qui est chargée, vis-à-vis des investisseurs et des organes de surveillance, de répondre légalement de la gestion d'un fonds.

Disagio

Double signification:

1. En bourse : moins-value, écart entre la valeur nominale d'un titre et le prix du marché.
2. En matière de change : moins-value, écart entre un cours à terme et le cours au comptant. Déport.

Disponibilités

Liquidités d'une entreprise, auxquelles s'ajoutent les créances mobilisables (dont effets à recevoir, chèques et coupons à encaisser, stocks).

Diversification

Répartition d'un investissement sur plusieurs valeurs de placement pour limiter le risque de fluctuation du revenu.

Dividende

Part de bénéfice distribuée aux actions (sociétés anonymes), parts sociales (sociétés coopératives), bons de jouissance et bons de participation. Le dividende est fixé par

l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. On connaît le dividende en espèces, en titres et en nature. Le dividende est généralement encaissé contre remise du coupon prévu à cet effet et se prescrit, en droit suisse, par cinq ans.

Doit

Partie d'un compte enregistrant les dettes et les dépenses du titulaire.

Domicile de fonds

Lieu où la législation fait force de loi pour un fonds.

Droit d'emption

Droit annoté au registre foncier pour dix ans au maximum, renouvelable, constitué en la forme authentique et autorisant l'acheteur à exiger d'un propriétaire le transfert d'un bien immobilier contre paiement d'un prix convenu.

Droit de gage

Droit réel limité, conférant à son titulaire une maîtrise partielle de la chose servant de garantie à une créance. En cas de défaut du débiteur, le créancier gagiste a le droit de réaliser le gage en remboursement de la dette. Les droits de gage se subdivisent en deux catégories, les droits de gage mobiliers et les droits de gages immobiliers.

Droit de gage immobilier

En droit suisse, le gage immobilier peut être constitué sous forme d'hypothèque, de cédule hypothécaire ou de lettre de rente inscrite au registre foncier. Le créancier gagiste a droit au produit de la réalisation du gage selon le rang déterminé.

Droit de gage légal

Droit de garantie réel ancré dans la loi.

Droit de gage subséquent

Se dit d'un droit de gage immobilier garantissant deux ou plusieurs dettes selon un

ordre préférentiel dans un même titre hypothécaire.

Droit de garde

Droit prélevé annuellement par une banque pour la garde et l'administration des titres en dépôt.

Droit de préemption

Droit qui autorise le bénéficiaire à acquérir un bien-fonds, de préférence à tout autre amateur, lorsque le propriétaire a l'intention de vendre à un tiers. Un droit de préemption oblige le propriétaire à informer l'ayant droit qu'un contrat a été conclu avec un tiers et à l'inviter à exercer son droit dans les trente jours.

Droit de rétention

Droit de garantie réel donnant la possibilité au créancier de retenir les choses mobilières ou les titres d'un débiteur qui se trouvent en sa possession et de les réaliser comme un gage. Le bailleur d'un immeuble bénéficie vis-à-vis du locataire (fermier) d'un droit de rétention sur les meubles garnissant les locaux loués et servant soit à l'aménagement, soit à l'utilisation des locaux ou du bien-fonds loué, si le locataire est en retard dans le paiement du loyer (fermage). (Art. 895 ss CC: art. 268 ss CO.)

Droit de superficie

C'est le droit d'avoir ou de construire un bâtiment (ou d'autres ouvrages) sur le fonds d'autrui, avec pour conséquence que la propriété de ce bâtiment n'est pas celle du propriétaire du sol, mais celle du bénéficiaire du droit de superficie. Cette servitude doit être inscrite au registre foncier: si elle a le caractère d'un droit distinct et permanent, elle peut être immatriculée comme immeuble au registre foncier (art. 675 CC).

Droit préférentiel de souscription

Droit accordé aux anciens actionnaires par une compagnie qui augmente son capital. Ces actionnaires sont servis avant les nou-

veaux venus, afin de profiter en premier des conditions avantageuses d'une nouvelle émission.

Droits de mutation

Impôt cantonal perçu sur les transferts immobiliers.

Droits de timbre fédéraux

Taxes perçues à l'émission, à la négociation de titres, au paiement de primes d'assurance et au transfert de propriété d'autres documents servant à la constatation d'actes juridiques.

Droits patrimoniaux

Droits afférents à une action, un bon de participation, un bon de jouissance (part au bénéfice de l'exercice de la société, participation à une augmentation de capital, part de liquidation).

Droits réels

Situations juridiques se rapportant à un immeuble, résultant d'un droit d'emption, de préemption ou d'un acte d'achat/vente.

Droits sociaux

Droits incorporés à une action (participation à l'assemblée générale, vote, contrôle de la marche de la société).

DTA

Echange de supports de données.

Du croire

Multiple signification:

1. Risque attaché au paiement d'une créance.
2. Garantie du risque d'insolvabilité.
3. Provision (réserve) pour débiteurs douteux.

Duration

Durée de vie moyenne d'une obligation en année. Instrument permettant de mesurer le risque lié aux variations des taux d'intérêt.

E

EBIT

Abréviation de "Earnings Before Interest & Taxes" soit, en français, le bénéfice avant intérêt et impôts. A partir de l'EBIT, une entreprise doit pouvoir assurer le service de sa dette ainsi qu'un remboursement de ses engagements bancaires.

EBITDA

Abréviation de "Earnings Before Interest & Taxes, Depreciation and Amortization" soit, en français, le bénéfice d'exploitation avant amortissement et provisions.

Echéance

Date à laquelle une prestation doit être fournie, par exemple le remboursement d'une dette (emprunt). Si le débiteur ne s'exécute pas à la date prévue, il est tenu au paiement d'intérêts moratoires.

Effet de change

Titre émis selon les prescriptions légales et contenant soit un mandat (lettre de change), soit une promesse de payer (billet à ordre). C'est un titre à ordre transmissible par endossement.

Effet de levier

S'utilise pour dire que le cours d'un titre a des chances de monter ou de baisser plus fortement que celui d'un autre titre (ou indice) qui lui sert de support, par exemple : bons de souscription, bons d'option, etc.

Effet de lissage

Nivellement résultant de deux stratégies contradictoires

Efficient

Se dit d'un marché financier 'liquide' et 'transparent'.

EFT/POS

Sigle de Electronic Funds Transfer at the Point of Sale. Est appelé aussi TPV (Terminal point de vente) et est utilisé dans le système EC-Direct pour le paiement d'achats.

Electronic Banking

Terme générique pour désigner l'ensemble des prestations bancaires informatisées.

Emetteur d'obligations

Société qui emprunte en créant et en plaçant dans le public des créances appelées obligations.

Emission d'actions

Procédé qui consiste, pour une entreprise, à créer des actions par voie de souscription publique, et à les introduire en Bourse, où elles seront négociées. Les Anglo-Saxons parlent d'IPO, ou "Initial Public Offering". En français, on parle de nouvelle émission.

Encaissement documentaire

Opération d'encaissement effectuée par la banque d'un exportateur (ou un correspondant) sur son ordre. La banque ne remettra les documents (d'expédition ou d'embarquement) à l'acheteur que lorsque ce dernier aura fourni la prestation prévue. La Chambre de Commerce Internationale, Paris, a publié à cet effet les Règles uniformes relatives aux encaissements (RUE).

Endossataire

Celui qui se voit transférer la propriété d'un titre et les droits y afférents par voie d'endossement.

Endossement

Déclaration écrite au dos d'un titre (effet de commerce, action nominative, etc.) pour en transférer la propriété à l'endossataire. Voir Transfert.

Endossement par procuration

Par cet endossement, l'endossataire n'acquiert pas la propriété de l'effet de change ni de la créance. Il est seulement représentant de l'endosseur aux fins d'encaissement. L'endossataire peut transmettre l'effet, mais seulement au moyen d'un endossement par procuration.

Endosseur

Celui qui transfère la propriété d'un titre par voie d'endossement.

Engagement conditionnel

Engagement résultant d'une acceptation, d'un cautionnement, etc., et ne devenant effectif que sous certaines conditions.

Entreprise par participation / Joint venture

Engagement de personnes ou de sociétés pour réaliser des objectifs économiques, tels que la construction d'une fabrique ou d'un barrage, une activité de recherche, etc. Cette entreprise peut avoir une base contractuelle ou se réaliser par la création de filiales communes. Certains organismes internationaux de financement pratiquent aussi cette forme de collaboration avec succès dans l'aide au développement.

Epargne

Mise en réserve d'une somme d'argent, fraction du revenu individuel ou national, qui n'est pas affectée à la consommation. Voir aussi Compte Epargne.

Escompte

Opération (inverse de la capitalisation) par laquelle une banque paie d'avance un effet à recevoir pour le compte d'un client. Selon

le principe de l'actualisation, la banque déduit du paiement au client les intérêts calculés jusqu'à l'échéance, et prélève les frais habituels. En Bourse, escompter signifie aussi anticiper.

Etat de collocation

Ordre de priorité des créanciers établi par l'office des poursuites ou l'administrateur de la faillite.

Eurodevise

Monnaie, telle que l'eurodollar, etc., dans laquelle sont constitués des dépôts de banques ou d'entreprises établies hors du pays d'origine de la monnaie concernée ou effectués dans des banques sises également hors du pays d'origine de la monnaie. Les eurodevises se traitent sur l'euromarché.

Euromarché

Marché international de l'argent et des capitaux sur lequel se négocient des monnaies se trouvant hors de leur pays d'origine (eurodollar, euromark, eurofranc, etc.). En dépit de son nom, il n'est pas limité à l'Europe.

Externalisation

Du point de vue économique, c'est un accord (forme juridique : le contrat) passé entre une PME/une entreprise et un partenaire tiers (partenaire externe), lequel va prendre en charge une activité spécifique qui ne fait pas partie des compétences de base de la PME/de l'entreprise.

Extrait du registre foncier

Enumération officielle de toutes les inscriptions (annotations, etc.) faites au registre foncier pour un immeuble.

F

Facteurs de production

Ce sont les éléments de base nécessaires pour produire : le sol et les ressources naturelles, le travail et le capital technique. On peut parfois rajouter deux autres éléments : le savoir-faire et les connaissances ainsi que l'information. Ce sont les entreprises qui combinent les facteurs de production.

Factor

Etablissement financier qui se charge, moyennant une commission, du recouvrement de créances clients et de la tenue de la comptabilité débiteurs d'entreprises lui transférant leurs créances.

Faillite

Réalisation forcée, après décision du juge, de la fortune globale d'un débiteur inscrit sur le registre du commerce, ensuite d'insolvabilité. Le produit de la liquidation est ultérieurement réparti entre les créanciers.

Financement

Mise à disposition de capitaux pour la réalisation de projets déterminés ou pour des investissements. Le passif du bilan d'une entreprise dévoile la structure de son financement.

Financement nécessaire

Dans certains cas de transmission, le problème du financement peut être résolu par le transfert de patrimoine hors exploitation au propriétaire de l'entreprise, par des avances d'hoirie ou des donations, par des prêts, par l'octroi de rentes viagères ou encore par l'entrée de plusieurs investisseurs dans le capital. Les banques jouent également un rôle clé en matière de transmission, notamment pour financer le repreneur.

Financements structurés

Assistance-conseil et suivi financier qu'une banque apporte aux entreprises clientes. Ex : solution quant à la structure du capital et du bilan d'une entreprise, choix de formes et d'instruments de financement, plans de financement et de trésorerie, etc.

Synonyme : ingénierie financière.

Floor

Produit dérivé sur taux d'intérêt qui fixe un taux minimum. Le Floor confère à son acheteur le droit de jouir d'une compensation lorsque le taux du marché est inférieur au taux du Floor. Un Floor lié à un dépôt est une manière de garantir à son détenteur un taux d'intérêt minimum.

Flottant (le)

Partie des actions détenue par le public et susceptible de changer de mains lors de transactions boursières. Le reste du capital appartient aux actionnaires stables, par exemple les descendants de la famille fondatrice.

FMI

Fonds Monétaire International. Constitué en 1946, il est chargé des tâches suivantes : promouvoir la stabilité des cours de change, couvrir les déficits passagers de la balance des Etats membres, contrôler la politique monétaire et budgétaire de ses membres. La Suisse a adhéré au FMI en 1992.

Fondamental (analyse fondamentale)

Analyse financière classique, basée sur l'étude des comptes et des rapports annuels et sur des visites d'entreprises

Fonds 'offshore'

Fonds domicilié à des places financières dont la législation présente des avantages économiques et fiscaux.

Fonds de placement

En droit suisse : fortune réunie par des investisseurs à la suite d'un appel au public afin de procéder à des placements collectifs de capitaux et gérée par la direction du fonds pour le compte des investisseurs, en appliquant généralement le principe de la répartition des risques.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue un indicateur classique largement utilisé dans les démarches d'analyse financière ou de diagnostic financier. Le Fonds de Roulement Net doit être défini à partir du bilan schématisé sur la base d'un critère de durée des emplois et des ressources. Ce découpage permet d'introduire deux définitions du FRN: - par le haut du bilan : FRN = capitaux permanents - actifs immobilisés. Ainsi, le FRN représente un excédent des capitaux durables par rapport aux actifs également durables. - Par le bas du bilan : FRN = actifs circulants - dettes à moins d'un an. Selon cette formulation, le FRN représente un excédent des actifs circulants, liquides ou transformables en monnaies à moins d'un an, par rapport aux dettes à court terme. Ces deux formulations sont strictement équivalentes et conduisent au même résultat chiffré.

Fonds étrangers

Fonds dont le domicile est à l'étranger et qui répondent aux prescriptions légales (notamment en matière fiscale) correspondantes. Les fonds commercialisés en Suisse doivent toutefois tous être agréés par la CFB et sont soumis à la 'LFP'.

Fonds fermé (closed-end fund)

Fonds qui n'émet pas de nouvelles parts au-delà de la période de souscription.

Fonds indiciel

Fonds de placement dont la composition reflète précisément celle d'un indice de référence.

Fonds ouvert

Fonds qui peut émettre de nouvelles parts.

Fonds propres

Ensemble des capitaux appartenant à l'entreprise (capital-actions, réserves) et qui ne sont pas empruntés. Aux termes de l'art. 11 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les banques, les fonds propres des banques sont constitués du capital libéré, des réserves apparentes, y compris le report de bénéfice, des réserves latentes formées conformément à l'art. 663 CO, à condition qu'elles soient attribuées à un compte spécial et imposées au titre de l'impôt sur les bénéfices et, depuis 1981, dans une certaine mesure de prêts et emprunts de rang postérieur. Leur rapport minimal en pour cent des engagements est fixé par la loi. Contraire: Fonds de tiers.

For

Lieu dont les tribunaux sont compétents pour régler des procédures engagées. Dans leurs contrats et sur leurs formules, les banques indiquent toujours comme for leur lieu de domicile.

Forex

Abréviation de Foreign exchange, soit devises étrangères.

Fortune de fonds

Total des montants investis dans un fonds.

Fortune de prévoyance

La somme des actifs d'une Institution de prévoyance à la valeur de marché diminuée des dettes, soit le montant total disponible pour couvrir les engagements de prévoyance de l'Institution.

FRA

Abréviation de Forward Rate Agreement. Le FRA est un produit dérivé sur taux permettant de fixer aujourd'hui un taux d'intérêt pour une période future.

Frais financiers

Intérêts payés par une entreprise pour rémunérer les capitaux empruntés.

Frais fixes d'administration

Commissions versées à la 'banque dépositaire' et à la 'direction du fonds', ainsi que tous autres frais par cette dernière pour la gestion du fonds (impression des rapports annuels, publications officielles telles que la publication des cours, frais de révision, etc.).

Franchisage

Accord de coopération portant sur l'organisation et le financement de la distribution dans le commerce de détail, la restauration et l'industrie. Le franchiseur (propriétaire de l'enseigne) remplit certaines fonctions de gestion et garantit une partie des investissements et des dépenses d'exploitation, alors que le franchisé (preneur de licence) travaille à son compte dans le cadre de la convention passée.

Free Cash Flow

Le free cash flow correspond au résultat opérationnel après impôts et après investissements en actifs immobilisés ainsi que des variations en fonds de roulement. L'appellation française est cash flow libre ou disponible.

Fréquence d'ouverture

Fréquence à laquelle les parts d'un fonds ouvert peuvent être achetées ou vendues.

Frontière efficiente

Courbe dont les points représentent les meilleurs rapports 'rendement'/'risque' possibles.

Fusion

Regroupement de deux ou plusieurs entreprises en une seule entité. Selon le droit suisse des sociétés anonymes, ce regroupement se fait par absorption (art. 748 CO) ou par fusion et création d'une nouvelle société (art. 749 CO). Le leveraged buy out constitue une forme particulière de fusion.

Future

Contrat standardisé par lequel l'acheteur ou le vendeur s'engage à acheter, l'autre à vendre, une certaine quantité d'un instrument financier donné. Le prix du contrat est fixé d'avance ainsi que la date de l'échange.

G

Gage

Bien mobilier (gage mobilier) ou immobilier (gage immobilier) remis par un débiteur ou par un tiers à un créancier en garantie d'une dette.

Gage général (clause de)

Cette clause figurant sur les formules bancaires indique que les valeurs nanties répondent de toutes les créances actuelles ou futures de la banque contre le débiteur ou la personne ayant constitué le gage.

Gage immobilier

Garantie d'une créance par un droit de gage sur un immeuble inscrit au registre foncier. En Suisse, on connaît trois formes de gage immobilier: l'hypothèque, la cédule hypothécaire et la lettre de rente.

Gage mobilier

Biens meubles donnés en garantie d'une dette.

Gain en capital

Plus-value enregistrée sur le cours d'une obligation (ou d'une action), par opposition au rendement lié au coupon.

Garantie bancaire

Promesse écrite d'une banque de payer un montant déterminé si les conditions énumérées dans le texte de la garantie sont remplies. Les principales sont: garanties de soumission, de bonne exécution et de restitution d'acomptes.

Garantie de bonne exécution (Performance Bond)

Cette garantie a pour but d'assurer qu'une livraison ou une prestation soit exécutée conformément au contrat et au moment convenu. Le bénéficiaire peut la faire valoir pour les raisons suivantes : défaut de la chose, retard dans l'exécution, inexécution

totale ou partielle du contrat pour des raisons économiques.

Garantie de paiement (Letter of Indemnity)

La garantie de paiement a pour but d'assurer que l'exportateur sera payé pour la marchandise qu'il aura livrée conformément au contrat.

Garantie de restitution d'acompte / Advance Payment Guarantee

La garantie de restitution d'acompte a en principe pour but d'assurer qu'un acompte payé soit utilisé conformément au contrat. En effet, l'acompte doit donner au fournisseur les moyens, par exemple, d'acheter du matériel et des composants, de transporter des machines sur le lieu d'exécution, d'engager du personnel ou de financer d'autres travaux préparatoires.

Garantie de soumission / Bid Bond

La garantie de soumission a pour but d'empêcher que le fournisseur retire son offre. L'acheteur entend ainsi s'assurer contre des offres non sérieuses ou des partenaires non qualifiés. Le bénéficiaire peut faire valoir la garantie de soumission lorsque l'offrant : - n'est pas disposé à respecter son engagement, c'est-à-dire signer le contrat de vente ou d'entreprise, - ne peut pas ou ne veut pas fournir la garantie de bonne exécution.

Garantie fédérale contre les risques à l'exportation

Elle couvre les risques encourus par l'exportateur par suite de longs délais de fabrication, de paiement ou de transfert, soit entre autres :- le risque de transfert et de prime,- le risque du croire à l'égard de l'auteur de la commande ou du garanti (s'il s'agit de collectivités publiques),- le risque politique,- le risque avant livraison (risque de fabrication). Cette garantie peut aussi être accordée

pour d'autres prestations, telles la location de biens d'équipement ou des travaux de construction.

Garantie loyer

Montant déposé par un locataire pour garantir ses engagements, soit, légalement, trois mois de loyer maximum. Il figure sur un compte bancaire rémunéré et le locataire peut disposer du produit net des intérêts.

Gérant de fonds

Celui qui définit la politique de placement d'un fonds et sur les conseils duquel les positions sont achetées ou vendues. Il peut être indépendant de la direction du fonds.

Gérant de fortune

Celui qui conseille la clientèle pour la répartition de ses biens ou/et qui gère ceux-ci sur la base d'un mandat de gestion.

Gestion de trésorerie / Cash management

Planification, réalisation et surveillance des mesures destinées à assurer la trésorerie d'une entreprise. Dans ce contexte, les sociétés à vocation internationale doivent résoudre les problèmes posés par la tenue et le placement des liquidités en diverses monnaies. Voir aussi Gestion de crédits.

Gestion passive (active)

Style de gestion qui reproduit l'indice de référence, par opposition à une gestion active qui sur/sous-pondère certains titres de ce même indice, dans le but de le battre.

Giro bancaire

Transfert d'une somme d'un compte ouvert dans une banque à un compte ouvert dans une autre banque en utilisant le système du clearing bancaire.

Global custody

Service qu'une banque propose aux investisseurs institutionnels pour regrouper l'administration, le traitement, le dépôt et le contrôle de leurs titres et liquidités.

Going public

Entrée en bourse d'une société.

Gouvernance publique

La gouvernance publique peut être assimilée à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Aujourd'hui, les entreprises doivent collaborer étroitement avec divers acteurs de leur environnement. En effet, elles déterminent en grande partie le développement économique et le climat social, et assument dès lors une responsabilité qui dépasse le cadre de leurs propres intérêts et englobe des aspects sociaux et écologiques.

Gré à gré

Contrat réalisé entre deux parties en dehors des standards habituels. La plupart des opérations liées aux dérivés peuvent être attribuées au gré à gré, et ne sont souvent ni publiées, ni divulguées.

H

Hedging

Au sens étroit, c'est une opération de change à terme pour couvrir un risque monétaire. Par extension, le hedging concerne toute opération visant à couvrir un risque. Liée au marché à terme ou aux options, cette opération est réalisée dans le but de diminuer ou de transférer un risque lié à un investissement.

Historique des performances

Récapitulatif de l'évolution d'un fonds, d'une action, d'un indice, etc., pour observer leurs cycles positifs/négatifs.

Holding

Société détenant des participations permanentes dans des entreprises juridiquement indépendantes aux fins de contrôle et de financement. En Suisse, les holdings bénéficient d'avantages fiscaux.

Hypothèque

Significations multiples:

1. Droit réel dont est grevé un immeuble pour garantir le paiement d'une créance personnelle, actuelle, future ou éventuelle. L'hypothèque permet de constituer un immeuble en garantie d'une créance quelconque. Une hypothèque peut aussi être constituée sur un immeuble qui n'appartient pas au débiteur.
2. Document établi en la forme authentique attestant l'inscription d'un droit de gage immobilier sur le registre foncier. Ce document n'est pas un papier-valeur.
Synonyme: acte hypothécaire.
3. Créance à long terme garantie par un gage immobilier. Elle se réalise par le versement des fonds, en principe en une seule fois, au débiteur qui s'est engagé à payer les intérêts et les amortissements éventuels selon les termes du contrat.
Synonyme à préférer: prêt hypothécaire.

Hypothèque de rang postérieur

Hypothèque précédée d'un ou de plusieurs rangs.

Hypothèque en capital

Hypothèque constituée pour un montant déterminé. Le gage garantit la créance en capital, les frais de poursuite ainsi que les intérêts de trois ans échus au prononcé de la faillite ou à la présentation de la réquisition en réalisation du gage et les intérêts courus depuis la dernière échéance.

Hypothèque en deuxième rang

Créance garantie par un gage immobilier de rang postérieur venant s'ajouter à l'hypothèque en premier rang.

Hypothèque en premier rang

Créance garantie par un gage immobilier sans rang antérieur.

Hypothèque légale

Droit de gage immobilier destiné à garantir les prétentions d'un tiers bénéficiaire d'un privilège. Une hypothèque légale, selon les cas, peut être ou non inscrite au registre foncier. Les hypothèques légales créées par les lois cantonales existent pour garantir le paiement de redevances dérivant du droit public et des contributions du propriétaire immobilier dans le cadre de travaux publics. Ces dernières ne sont pas inscrites au registre foncier. Par contre, les hypothèques légales protégeant le vendeur d'un immeuble, les cohéritiers en garantie des créances résultant d'un partage et les créances des artisans et entrepreneurs sont inscrites au registre foncier.

Hypothèque maximale

Hypothèque constituée pour une créance indéterminée. A la différence de l'hypothèque en capital, le gage ne garantit que le montant maximum inscrit au registre foncier.

IBAN

Abréviation de International Bank Account Number. Norme internationale concernant les numéros de comptes bancaires. L'IBAN a une structure identique dans tous les pays. En Suisse, il totalise 21 positions. Ces dernières déterminent sans équivoque les trois principales caractéristiques nécessaires à l'identification d'un compte bancaire : pays, établissement financier et numéro de compte. Un chiffre de contrôle est également inclus afin de garantir une détection optimale des erreurs de saisie. Voir IPI.

Immeuble

Au sens de la loi, on entend par immeuble non seulement un bâtiment mais toute parcelle de terrain, bâtie ou non, ainsi que certains droits fondés sur la propriété foncière. C'est ainsi que le CCS considère comme immeuble :- les biens-fonds : ce sont des parties délimitées de la surface terrestre, bâties ou non, dont les limites sont naturelles ou artificielles,- les mines,- les droits distincts et permanents immatriculés au registre foncier, principalement le droit de superficie et le droit de source, A284.

Immobilisations

Éléments d'actif corporel d'une entreprise servant de façon permanente à son exploitation (terrains, bâtiments, installations, machines, etc.) et incorporel (brevets, licences, etc.) ainsi que les participations permanentes. Voir Actifs d'exploitation.

Impôt anticipé

En Suisse, impôt fédéral prélevé à la source sur les revenus de capitaux (intérêts, dividendes, etc.), les gains de loterie et diverses prestations d'assurance. Sous certaines conditions, il peut être récupéré ou être imputé sur les impôts cantonaux. Les résidents des pays avec lesquels la Suisse a conclu une convention contre la double

imposition peuvent également en réclamer le remboursement ou l'imputation (partielle ou totale). Les intérêts sur les avoirs en comptes (comptes à vue, comptes d'épargne,...) payés annuellement sont exonérés de l'impôt anticipé (35%) s'ils ne dépassent pas CHF 200.00.

Indexation

Procédure liant le montant d'une créance à l'évolution d'un élément pris pour référence (ex : taux de change, LIBOR).

Indice boursier

Indicateur de l'évolution d'un marché boursier ou d'une portion de celui-ci. Valeur moyenne qui reflète les cours des actions, des obligations ou des matières premières qui entrent dans la composition de l'indice. Les indices permettent de comparer dans le temps les différentes places boursières, et de dégager les performances respectives de chaque secteur ou place de Bourse.

Indice pondéré

Il est déterminé en tenant compte du poids relatif de chaque société. La capitalisation boursière est prise en compte, et une pondération est appliquée. Une valeur peut ainsi représenter 12% des variations de l'indice, par exemple. D'autres indices sont de simples moyennes arithmétiques. Les cours sont cumulés puis divisés par le nombre de valeurs.

Inflation

Expansion excessive de la masse monétaire aboutissant à une hausse généralisée des prix des biens et services, l'offre demeurant inférieure à la demande.

Ingénierie financière

Mise à contribution systématique d'instruments financiers de pointe pour lever les capitaux nécessaires à une entreprise et

placer de manière judicieuse les liquidités disponibles. *Synonyme : Financements structurés.*

Initié

Personne profitant d'informations confidentielles obtenues dans le cadre de sa profession pour spéculer en Bourse.

Insolvabilité

Incapacité d'un débiteur d'honorer ses engagements de paiement. Contraire: Solvabilité.

Instruments dérivés

Terme générique désignant les produits financiers synthétiques en rapport avec d'autres instruments tels qu'actions, obligations, indices, marchandises, etc.

Instruments du marché monétaire

Instruments activement traités sur les marchés secondaires, qui permettent de se procurer des fonds à court terme. Ce sont les billets de trésorerie, les certificats de dépôts négociables de montant élevé, les rémérés et les fonds fédéraux.

Instruments financiers

Outils dont dispose la finance pour gérer, faire circuler et fructifier l'argent (ex : les fonds de placement sont un instrument financier à la portée du grand public).

Intérêt intercalaire

Double signification:

1. Intérêt payé aux actionnaires d'un ouvrage en construction, de la constitution de la société au démarrage de la production (pour un barrage de centrale hydro-électrique par exemple).
2. Intérêt payé à la banque pour un crédit de construction au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Intérêt moratoire

Intérêt dû légalement ou convenu, qu'un débiteur est tenu de payer s'il n'a pas pro-

cedé au règlement de sa dette à la date d'échéance.

Intérêt net

Intérêt, déduction faite d'un impôt à la source (impôt anticipé). Contraire: Intérêt brut.

Intérêts actifs

Intérêts encaissés pour les actifs du bilan. Contraire : Intérêts passifs ou Intérêts créditeurs.

Intérêts courus

Intérêts non encore échus, autrement dit calculés de la dernière échéance à un jour de référence précédant la prochaine échéance.

Intérêts créditeurs (ou créanciers)

Intérêts payés par la banque à ses clients pour les fonds mis à sa disposition. Contraire: Intérêts débiteurs.

Intérêts débiteurs

Intérêts versés à la banque par ses clients pour les fonds mis à leur disposition. Contraire: Intérêts créditeurs.

Intérêts passifs

Intérêts grevant des postes au passif du bilan. Contraire : Intérêts actifs ou Intérêts débiteurs.

Investissement

Formation de capital fixe. On distingue: - les investissements corporels (immeubles, machines, etc.) - les investissements incorporels (brevets, licences, enseigne, recherche, etc.) - les investissements financiers (titres, prises de participations).

Investissement direct

Investissement réalisé directement en actions et non en passant par le biais d'un fonds

Investisseur

Particulier ou institution qui acquiert des titres, dans le but de réaliser un revenu et un placement à long terme.

Investisseur institutionnel

Investisseurs professionnels qui réunissent des capitaux très importants, comme les banques, les caisses de pension et les assurances, par opposition aux investisseurs privés.

IPI

Abréviation de International Payment Instruction. L'IPI est un bulletin de versement standardisé dont le principal avantage est de traiter d'autres monnaies que le franc suisse tout en offrant la possibilité au bénéficiaire d'indiquer une référence. Voir IBAN.

IRS

Abréviation de Interest Rate Swap.

J

Joint venture

Voir Entreprise en participation.

Jouissance (date de)

Point de départ du droit au dividende d'une action ou date à laquelle commencent à courir les intérêts d'une obligation.

L

Large cap

Société dont la capitalisation est grande (en comparaison du marché boursier sur lequel elle est traitée).

Leasing

Crédit-bail. Le leasing est un genre particulier de bail de biens d'investissement ou de biens de consommation durables. Il s'agit de la cession de l'usage d'une chose pour une certaine durée sans intention d'en acquérir la propriété au moment de la conclusion du contrat. Toutefois, le leasing peut conduire à l'acquisition de la propriété au terme du contrat (exercice du droit d'option).

Lettre de change

Titre par lequel le tireur donne mandat au tiré de payer un certain montant à une date déterminée à un bénéficiaire ou à son ordre.
Synonyme: Traite.

Lettre de gage

Titre assimilable à une obligation, destiné à permettre aux banques de financer le crédit foncier. (Voir Hypothèque en premier rang). Depuis 1930, ces titres sont exclusivement émis par les centrales d'émission de lettres de gage. En comparaison des obligations ordinaires, ils bénéficient de garanties exceptionnelles. Ils sont également traités à la majorité des Bourses suisses. En Allemagne, ces titres peuvent être émis par des établissements hypothécaires. La situation est semblable aux Etats-Unis.

Lettre de rente

Gage immobilier créé sous la forme d'une charge foncière pécuniaire. Le créancier ne peut être satisfait que par la réalisation de l'immeuble grevé. Ce titre est exclusif de toute obligation personnelle.

Leveraged buyout (LBO)

Terme anglo-saxon désignant la reprise d'une société par une entreprise qui s'est procuré les capitaux nécessaires en recourant à l'emprunt. En garantie des crédits obtenus, elle donne les actifs de la société à reprendre.

LFP

Loi fédérale du 18 mars 1994 sur les fonds de placement.

LIBOR

Abréviation de London Interbank Offered Rate. Taux d'intérêt interbancaire servant généralement de base pour fixer la rémunération des eurocrédits et calculer les taux d'intérêt variables.

Limite de crédit

Montant maximum à concurrence duquel la banque accorde un crédit.

Liquider une position

Revendre un groupe de titres.

Liquidité

En Bourse, c'est le volume ou le nombre de titres négociés. Potentiel de circulation des actions d'une société ou d'une classe d'actifs, ou équilibre entre le nombre des acheteurs et des vendeurs de ces titres.

Livret au porteur

Papier-valeur au sens de l'art. 978 CO. La banque reconnaît le porteur comme ayant droit sans avoir à procéder à une vérification d'identité.

Long terme

Désigne une opération conclue pour une longue durée. Pour les obligations, cela vaut à partir de huit ans.

Loop

Ordre à répétition (utilisé principalement sur les ordres limités).

LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Base légale imposant un standard minimal pour le 2ème pilier de la sécurité sociale concernant tous les salariés travaillant en Suisse.

M

Management buyout (MBO)

Reprise du capital-actions ou d'un paquet important d'actions par les cadres d'une entreprise, généralement assortie d'un réaménagement de la gestion et de la forme juridique de l'entreprise.

Mandat de gestion

Mandat donné à la banque par le titulaire d'un dépôt titres aux fins d'administration de ce dépôt (mutations de portefeuille, etc.), mais n'accordant pas le droit de disposition.

Marché

Lieu théorique où sont négociées les valeurs financières.

Marché bid

Marché orienté à la hausse.

Marché de l'argent

Marché où les établissements financiers empruntent ou prêtent des fonds à court terme. En plus des marchés nationaux, il y a encore le très puissant euromarché. Synonyme: Marché monétaire. Contraire: Marché des capitaux.

Marché des capitaux

Lieu (théorique) de rencontre de l'offre et de la demande de capitaux à moyen et long terme. Synonyme: Marché financier. Contraire: Marché de l'argent.

Marché des changes

Système organisé principalement par les banques, qui permet à chacun d'acheter ou de vendre une monnaie nationale contre une autre à un cours officiel.

Marché domestique/ intérieur

Environnement restreint à une dimension locale ou nationale.

Marché efficient

Marché financier efficace, qui n'est pas influencé par des manipulations ou distorsions indésirables.

Marché offert

Marché orienté à la baisse.

Marchés émergents

Pays ou régions en plein développement économique.

Marge brute d'autofinancement

Cash flow net.

Marge d'intérêts

Ecart existant entre les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, c'est-à-dire entre les taux auxquels la banque rémunère les fonds qui lui sont confiés et ceux auxquels elle les emploie.

Marge ou pread

Ecart entre le cours ou le prix à l'achat et celui à la vente, qui entre dans la poche du 'market maker'. Plus la concurrence est importante et plus cette marge se rétrécit.

Market maker

En traduction littérale, faiseur ou teneur de marché. Opérateur qui accepte et assume le rôle d'intermédiaire, dans le cadre de négociations de cours liés à une ou plusieurs valeurs. Il assure la liquidité des transactions en se portant aussi bien vendeur qu'acheteur, en fonction des contreparties qui se présentent.

Market timing

Moment idéal, compte tenu de la situation du marché, pour effectuer une opération.

Méthode hambourgeoise

Méthode la plus répandue pour calculer les intérêts d'un compte courant. Les intérêts, calculés en fonction des jours de valeur courant depuis la dernière modification du solde, sont totalisés à la fin de la période comptable.

Micro cap

Société dont la capitalisation est très petite (en comparaison du marché boursier sur lequel elle est traitée).

Mid cap

Société dont la capitalisation est moyenne (en comparaison du marché boursier sur lequel elle est traitée).

Mispricing

Mauvaise évaluation de la valeur réelle d'une société ou de ses titres.

Modalités de gestion

Elles permettent, par le biais d'outils informatiques sophistiqués, de suivre en tout temps les écarts, en termes de rendement

et de risque, des mandats de gestion et des portefeuilles gérés selon la politique de placement BCV, par rapport aux stratégies de référence.

Monnaie de référence

Monnaie dans laquelle l'évolution d'un produit est calculée.

Monnaie fiduciaire

Billets de banque.

Moratoire

Sursis de paiement ou fixation d'une nouvelle date de paiement d'une dette échue.

Moyen terme

Désigne la durée d'une opération. Pour les obligations, on entend généralement une durée de trois à cinq ans.

Multiple

Permet de décider le niveau d'exposition que l'on veut prendre dans l'actif risqué, en fonction du risque maximum défini par le coussin.

N

Nantissement

Contrat par lequel un débiteur remet en gage à un créancier, pour garantie de sa dette, un bien (en général mobilier) ou une créance. Il lui concède ainsi un droit réel sur ce bien. Le créancier qui n'est pas désintéressé a ainsi le droit de se faire payer (exécution) sur le produit de la réalisation du gage.

Nasdaq

National Association of Securities Quotation System: bourse américaine spécialisée dans les valeurs secondaires.

Netting

Compensation réciproque de créances et d'engagements concernant des opérations du même genre entre deux partenaires.

Nikkei

Indice boursier japonais constitué de 225 valeurs. Depuis le premier trimestre 1994, l'indice Nikkei des 300 valeurs a été introduit en Bourse. Après une phase transitoire, il sera appelé à remplacer l'indice Nikkei 225.

Notification

Avis au débiteur que le créancier a cédé (cession) ou nanti (une police d'assurance vie, par exemple) sa créance.

Novation

Substitution d'une créance à une ancienne par extinction de l'ancienne et création de la nouvelle. Dans les opérations en compte courant, par exemple, cela se passe par bouclage du compte et reconnaissance du solde.

Nue-propriété

Droit de propriété ne conférant à son titulaire (le nu-propriétaire) que le droit de disposer d'un bien mais non d'en user et d'en percevoir les fruits.

Numéraire

Terme générique regroupant la monnaie fiduciaire et la monnaie divisionnaire. Synonyme: Espèces.

O

Obligation

Droit de créance matérialisé par un titre et une prestation en espèces. La société qui emprunte émet des obligations souscrites par les obligataires, qui reçoivent un intérêt généralement fixe et le remboursement de l'obligation à l'échéance.

Obligation de caisse

En Suisse, reconnaissance de dette à moyen terme émise par une banque au fur et à mesure de ses besoins.

OMC

Organisation Mondiale du Commerce : elle remplace le GATT depuis 1995, tout en étant dotée de compétences supplémentaires.

OPA

Offre Publique d'Achat : procédé par lequel une entreprise prend le contrôle d'une autre société cotée en Bourse. Elle lance alors une offre d'achat sur tout ou partie de son capital, et propose un prix fixe et unique largement supérieur au dernier cours enregistré, pendant toute la durée de l'offre, pour chaque action convoitée.

Opérations actives

Opérations inscrites à l'actif du bilan d'une banque: prêts, avances, crédits, placements hypothécaires, escompte d'effets de change, etc. Contraire: Opérations passives.

Opérations passives

Opérations inscrites au passif du bilan d'une banque et qui représentent donc des engagements (acceptation de dépôts d'épargne,

émission d'emprunts et d'obligations de caisse, etc.). Contraire: Opérations actives.

Options

Droit contractuel, mais non obligation, d'acheter ou de vendre durant une période déterminée et à un prix fixé d'avance un certain montant en devises, une certaine quantité en métaux précieux, un certain nombre de titres ou des lots de marchandises. A la conclusion du contrat, l'acheteur est tenu de payer au vendeur une prime. Call : option d'achat. Put : option de vente.

Ordre de paiement

Mandat donné à la banque du bénéficiaire d'un paiement par la banque du donneur d'un ordre de virement.

Ordre de virement

Mandat donné par un client à la banque d'effectuer un paiement au bénéfice d'un tiers.

Ordre permanent

Dans le trafic des paiements, ordre de paiement donné par un client à la banque qui l'exécutera régulièrement aux dates fixées (loyer, primes d'assurances, etc.).

OTC (Over The Counter)

Marché secondaire organisé directement entre les opérateurs, en dehors des bourses officielles. Ce marché joue un rôle important aux USA. Les échanges ne sont pas limités à une place de Bourse, et se déroulent par des réseaux de télécommunication électroniques.

P

P/E ratio (Price-earnings ratio)

Rapport cours/bénéfice. Permet de juger si une action est chère ou bon marché. On divise donc le cours de l'action par le bénéfice par action de la société considérée.

Papier-valeur

Appellation suisse (tirée de l'allemand) pour les titres que la France désigne sous le nom de 'valeurs mobilières'. Les papiers-valeurs regroupent toutes les actions, obligations, lettres de gage, Bons du Trésor, et même les billets de banque.

Parité

Egalité attendue entre deux cours dont l'un découle de l'autre. Ainsi, le cours de l'action IBM à Paris est normalement le cours de l'action à New York en dollars, multiplié par le cours de change dollar/franc français. Le décalage horaire permet parfois à des événements qui surviennent après la clôture de Wall Street d'influencer le cours d'IBM négocié le lendemain à Paris, avant la réouverture de New York.

Parties prenantes

Les parties prenantes (ou stakeholders en anglais) comprennent l'ensemble des acteurs ayant un intérêt dans l'entreprise. En plus des actionnaires et des dirigeants, cette notion comprend les employés, les bailleurs de fonds, les fournisseurs, les clients, l'Etat, l'environnement, etc. Si globalement, les intérêts de ces stakeholders convergent en matière de pérennité de l'entreprise, ils peuvent également diverger sur certains aspects de la gestion de l'entreprise, tels que la redistribution des bénéfices, la croissance de l'entreprise et son financement, les systèmes de rémunération, la gestion des stocks, le niveau de risque pris par l'entreprise, etc

Parts de fonds de placement

Titres attestant la participation à un fonds de placement.

Parts détenues par des institutionnels

Cette indication est cruciale pour l'investisseur. En effet, si un investisseur important se retire d'un fonds, les investisseurs restant dans le fonds peuvent être lésés, si le 'gérant' est forcé de vendre rapidement des titres dans un marché peu 'liquide'.

Passif(s)

Créances sur le patrimoine de l'entreprise (fonds propres, dettes). Contraire: Actif(s).

Passifs transitoires

Postes de régularisation au passif du bilan pour tenir compte de charges qui ne se matérialiseront qu'ultérieurement ou pour ne pas tenir compte de produits qui concernent un exercice ultérieur. Contraire: Actifs transitoires.

Pays émergents

Selon les critères établis par la Banque Mondiale, un pays est qualifié d'émergent s'il répond à deux critères : a) son PNB par habitant est inférieur à la moyenne mondiale, soit 8300 dollars par année et b) ce pays est déjà doté d'une Bourse.

PER (Price Earning Ratio)

Ou multiple de capitalisation boursière. Ratio qui indique combien de fois le bénéfice par action est contenu dans le cours de l'action. Généralement, plus le PER est élevé, plus l'action est chère, et inversement. Cette affirmation mérite toutefois d'être relativisée selon les cas envisagés.

Pérennité

Dans la plupart des cas de transmission, l'entrepreneur est sensible au maintien de l'emploi, de la localisation de l'entreprise, des produits - prestations vendus aux clients, des relations avec les fournisseurs, parfois aussi au maintien du nom et du logo de l'entreprise.

Performance

Evolution de la valeur des parts d'un fonds (vers le haut ou vers le bas).

Performance/ volatilité (couple)

Rapport entre le gain potentiel et la variation de la valeur des parts d'un fonds. Si cette variation est trop grande, l'investissement présente un 'risque' important .

Perte comptable

Moins-value résultant d'une dépréciation de postes de l'actif ou d'une revalorisation de postes du passif. Contraire: Bénéfice comptable.

Pertes sur débiteurs

Pertes subies par un créancier en raison du défaut d'un débiteur (faillite, saisie infructueuse, dividende insuffisant lors d'un concordat). Elles doivent être amorties par le débit du compte de pertes et profits.

Pilier 3a

Composant du principe des 3 piliers, fondement du système de prévoyance suisse. Le 3ème pilier constitue la prévoyance privée et est divisé en 3a (prévoyance fiscalement privilégiée) et 3b (épargne libre). Les versements effectués par une personne active au pilier 3a bénéficient d'un traitement fiscal privilégié à hauteur d'un montant maximal par année.

Placement

Emploi de l'épargne aux fins de revenu, de plus-value et de protection contre l'érosion du pouvoir d'achat. On distingue les placements à court terme (marché de l'argent), à

moyen et long terme (marché des capitaux), immobiliers, en valeurs mobilières, en métaux précieux, en objets d'art, etc.

Places de Bourse

Lieux ou villes où sont négociés les cours des valeurs financières. Progressivement, l'ordinateur remplace la corbeille, lieu où les acheteurs et les vendeurs se réunissent pour les échanges.

Plancher (floor)

S'emploie dans le cadre des fonds dits 'à cliquet', pour désigner la limite qui sépare la partie de ces fonds qui est protégée, de celle qui ne l'est pas. Au lancement du fonds, le plancher correspond à la différence entre l'investissement initial (100 %) et le risque maximum défini par le coussin.

PME

Abréviation de Petite et Moyenne Entreprise.

Point mort

Le point mort correspond au niveau ou au volume d'activité pour lequel l'entreprise ne réalise ni gain ni perte, mais couvre strictement ses coûts par son chiffre d'affaires.

Politique d'attribution du dividende

Un fonds peut choisir de distribuer régulièrement (généralement une fois par année) les éventuels dividendes à ses clients, ou de les réinvestir dans la fortune du fonds pour le bénéfice de chacun.

Politique d'investissement

Mode de gestion d'un portefeuille. On définit un style (actif/passif), un univers d'investissement (par ex. les Small Caps), ainsi que toutes sortes de contraintes, comme le montant minimal/maximal des 'liquidités' en portefeuille, le recours ou non aux instruments dérivés, etc.

Pondérer (pondération)

Accorder, à un marché (ou à un secteur du marché), un poids relatif plus/moins grand que celui qu'il représente dans l'indice de référence (surpondérer/sous-pondérer).

Portefeuille

Double signification:

1. Ensemble des titres appartenant à une personne ou à une entreprise.
2. Département d'une banque qui traite les affaires ayant trait aux effets de change et aux chèques.

Position

Groupe de titres (actions) détenus par un fonds dans une même société.

Postposition

Double signification:

1. Déclaration au registre foncier attestant qu'un droit réel est déclassé par rapport à un autre droit réel dans l'échelle des rangs.
2. On parle de postposition au terme de l'art. 725 CO al. 2 lorsque des créanciers d'une société anonyme acceptent que leur créance soit placée en rang inférieur à celui de toutes les autres créances, dans la mesure de l'insuffisance de l'actif découlant d'un état de surendettement (les dettes sociales ne sont couvertes ni lorsque les biens sont estimés à leur valeur d'exploitation, ni lorsqu'ils le sont à leur valeur de liquidation). La postposition permet de parer artificiellement au surendettement, donc d'éviter l'avis au Juge par le conseil d'administration.

Poursuite en réalisation de gage

Procédure de la poursuite pour dettes appliquée lorsqu'elle a pour objet une créance garantie par gage.

Poursuite par voie de faillite

Procédure de la poursuite pour dettes engagée contre un débiteur inscrit au registre du commerce.

Poursuite par voie de saisie

Forme ordinaire de la poursuite pour dettes.

Poursuite pour dettes

Procédure légale engagée contre un débiteur ne remplissant pas ses obligations.

Poursuite pour effets de change

Procédure sommaire et particulièrement rapide de la poursuite qui ne peut être utilisée que contre des débiteurs inscrits au registre du commerce, en demeure du paiement d'effets de change ou de chèques.

PPE

Voir Propriété par étage.

Prescription

Extinction d'une créance ou libération d'une dette au terme d'une certaine période. On ne peut recouvrer par voie de poursuite une créance prescrite. Les principaux délais de prescription sont: - 10 ans pour toutes les créances, lorsque le droit civil fédéral ne prévoit pas de délai plus court,- 5 ans pour les intérêts du capital (loyers), les coupons pour le paiement des intérêts ou des dividendes,- 3 ans pour les effets de change et les chèques. Les créances garanties par un gage immobilier sont imprescriptibles.

Prêt

Contrat par lequel un bailleur de fonds (une banque par exemple) met un certain montant à disposition d'un tiers. Il prévoit le remboursement à une échéance déterminée ou sur dénonciation préalable.

Prêt hypothécaire

Prêt garanti par un gage immobilier inscrit au registre foncier.

Prêt hypothécaire en 1er rang

Prêt garanti par un immeuble jusqu'à concurrence des deux-tiers environ (pourcentage fixé par les banques) de sa valeur vénale.

Prêt hypothécaire en deuxième rang

Prêt venant s'ajouter au prêt hypothécaire en 1er rang et portant le pourcentage d'avance entre 65 et 80 % de la valeur vénale. Il doit généralement être amorti et se rémunère à un taux d'intérêt supérieur à celui du prêt hypothécaire en premier rang.

Prêt personnel

Crédit généralement en blanc d'un montant relativement peu élevé, remboursable par mensualités, octroyé à des particuliers, généralement des salariés. Il est employé pour satisfaire des besoins personnels ou pour l'achat de biens de consommation. Synonyme: Crédit à la consommation.

Prime de risque

Rémunération supplémentaire exigée par les investisseurs pour prendre un risque. Cette rémunération sera comparée à un placement sans certitude. Plus le risque apparaît important, et plus la prime exigée grandit. Ainsi, les investisseurs admettent généralement qu'une prime de risque de 2 % doit accompagner le marché des actions par rapport aux obligations.

Private equity

Investissements réalisés dans des sociétés non cotées, généralement sous la forme d'une prise de participation minoritaire au capital, contre un siège au conseil d'administration et un accompagnement de la société dans la recherche, la production et la commercialisation.

Privilège en cas de faillite

Situation préférentielle dans l'ordre des créanciers répartis en différentes classes. Les créanciers d'une classe une fois entièrement satisfaits, ceux de la classe suivante

peuvent être indemnisés à parts égales au moyen du produit de la liquidation des actifs restants. En cas de faillite d'une banque, certaines créances sont colloquées dans une classe spéciale entre les 2e et 3e classes jusqu'au montant maximal de CHF 30'000.-.

Prix d'émission initial

Prix payé par l'investisseur pour l'acquisition d'une part d'un fonds lors de son lancement.

Prix d'émission/de rachat

Prix d'une part de fonds qui correspond à la "valeur nette d'inventaire" plus/moins un pourcentage défini à l'avance par le fonds.

Processus

Par exemple dans un cas de transmission à ses enfants ou à ses cadres, l'entrepreneur doit transmettre suffisamment tôt ses compétences et déléguer ses pouvoirs.

Produit synthétique

Produit financier qui a l'apparence du réel mais qui demeure purement théorique (obligation). Il évolue généralement dans le sillage des taux d'intérêt, et sert de référence à un contrat qui engage la responsabilité financière des contractants.

Produits dérivés

A l'origine, ils servaient à protéger les paysans américains, ou plus précisément à assurer le prix de la prochaine récolte. Ces produits financiers dérivent de la valeur des devises, des taux d'intérêt, des indices, des actions ou autres matières premières. Ces opérations sont généralement destinées à limiter ou à transférer un risque. Ces contrats sont représentés aujourd'hui par des options ou des futures, et liés à des formules mathématiques très complexes.

Profil du repreneur

La sélection du repreneur est un processus long et délicat. On attache beaucoup d'importance aux compétences techniques, de

gestion et de management du repreneur, à ses connaissances des clients et du marché, à son caractère et à ses motivations.

Propriété commune

Propriété de plusieurs personnes formant une communauté en vertu de la loi ou d'un contrat. Le droit de disposer de la chose ne peut être exercé que par décision unanime. Le droit de disposer d'une quote-part est exclu aussi longtemps que dure la communauté.

Propriété par actions (PPA)

Bien-fonds (principalement immeuble locatif) détenu par une société anonyme (S.A.) dont les actionnaires disposent d'un droit exclusif de location sur tout ou partie de l'immeuble mais sans être inscrits au Registre foncier.

Propriété par étage (PPE)

Forme de copropriété conférant au titulaire d'une part un droit réel de copropriété portant sur une portion de bâtiment, étage, appartement ou chambre. Dans la propriété par étage, chaque intéressé peut vendre ou hypothéquer sa part.

Prorogation

Report du paiement (l'échéance) d'un effet de change.

Prospectus d'émission

Publication imposée par la loi. Elle comprend les informations sur la société indispensables aux investisseurs : principalement son activité, le but et les conditions de l'émission de titres.

Prospectus du fonds

Publication obligatoire émise par la direction d'un fonds pour informer les détenteurs de parts.

Protêt

Refus d'acceptation ou de paiement du tiré d'une lettre de change constaté par un acte authentique. L'observation du délai légal de production du protêt est une condition impérative du droit de recours (exception: clauses "sans protêt" ou "sans frais"). Le chèque également peut faire l'objet d'un protêt. Dans ce cas, une déclaration écrite du tiré ou d'une chambre de compensation suffit.

Provision

Avoir suffisant sur un compte permettant de procéder à des prélèvements ou de tirer des chèques.

Provisions

Poste du passif du bilan, alimenté par le débit du compte de résultats et destiné à prendre en charge des risques futurs. Les banques constituent des provisions en fonction des risques des opérations de crédit et des opérations de change surtout. Si des provisions sont créées spécialement pour les risques concrets inhérents à certaines créances, d'autres provisions, telles que les réserves pour débiteurs douteux, sont constituées pour des risques latents plus généraux et plus difficilement identifiables et quantifiables. Contrairement aux réserves, les provisions ne sont pas issues du bénéfice net.

Put

A l'opposé du call, les boursiers parlent de put. Le droit est alors lié à une vente.

G

Gouvernance

Les principes de GOV reposent sur un ensemble de recommandations qui peuvent permettre de i) concilier les intérêts des différents intervenants: par exemple application d'une politique de rémunération des di-

rigents basée sur la performance boursière des sociétés; ii) contrôler et sanctionner un comportement déviant des gestionnaires: par exemple grâce à l'élection de membres du conseil d'administration représentant les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

R

Rachat des parts

Rachat par la direction d'un fonds des parts dont les clients-détenteurs veulent se défaire.

Raider

Société ou personne seule qui tente d'absorber une autre compagnie.

Rang

A l'inscription d'un gage immobilier sur le registre foncier, on lui attribue une case hypothécaire qui le classe en premier, deuxième, troisième rang, etc. Voir Case libre.

Rapport de gestion (rapport annuel)

Chronique de l'exercice d'une société à laquelle sont annexés les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, annexe), le rapport de l'organe de révision et les propositions du conseil d'administration concernant l'affectation du bénéfice net.

Rating

Terme anglo-saxon pour désigner la notation, soit l'appréciation de la qualité d'une émission et de la solvabilité de son émetteur par une agence de notation.

Ratio

Rapport entre deux grandeurs exprimé en pourcent, dont les spécialistes tirent certaines conclusions. Ainsi, si la part des fonds propres d'une société est inférieure au montant des dettes, les experts en déduisent que la compagnie est relativement endettée et dépendante des fonds de tiers.

Ratio de sharpe (taux hors risque)

'Performance' annualisée d'un portefeuille donné, moins la performance d'un 'actif' sans 'risque' (en général, le taux d'intérêt à court terme), divisée par la volatilité annualisée du portefeuille. Le ratio de Sharpe met

en évidence l'intérêt réel d'un placement risqué par rapport à un placement sans risque (ex : taux versé sur un carnet d'épargne).

Récession

Recul de l'activité économique. Diminution en termes réels du produit national.

Reconnaissance de dette

Ecrit signé par lequel un débiteur reconnaît devoir une somme déterminée. La reconnaissance de dette est valable même si elle n'énonce pas la cause de l'obligation (art. 17 CO).

Recours

Droit du porteur d'un effet de change de se retourner contre tous les obligés de change si le tiré n'exécute pas ses obligations.

Recouvrement direct (LSV)

Système d'encaissement dans lequel les paiements sont en principe ordonnés par le bénéficiaire. Le débiteur ayant donné à la banque une autorisation de recouvrement, son compte est alors débité directement. Abréviations : LSV.

Rééchelonnement de dettes

Nouvelle fixation des conditions (taux d'intérêt, échéance) pour le remboursement de créances sur une entreprise ou un pays.

Réévaluation

Double signification:

1. Modification brutale du cours d'une monnaie, qui entraîne la hausse de sa valeur. C'est l'inverse de la dévaluation.
2. Dans les bilans, opération consistant à tenir compte de la dépréciation monétaire dans l'évaluation des immobilisations.

Registre du commerce

Registre officiel des entreprises qui font le commerce, exploitent une fabrique ou exercent en la forme commerciale une quelque autre industrie (art. 927 ss CO).

Registre foncier

Registre public donnant l'état des droits sur les immeubles. Il comprend en Suisse le grand livre, les documents complémentaires (plan, rôle, pièces justificatives, état descriptif) et le journal. La tenue du registre foncier se fait sous la surveillance des cantons.

Règle d'Or

Principe de la concordance des échéances des opérations actives et des opérations passives, notamment dans un bilan bancaire.

Remboursement anticipé

Clause prévue dans le prospectus d'émission, qui permet à l'emprunteur de rembourser le capital avant l'échéance.

Remise

Envoi de titres, surtout d'effets de change, à la banque pour encaissement ou pour es-compte.

Rendement

Revenu du capital exprimé en pourcent. A l'émission d'une obligation, c'est le coupon et le prix d'émission qui déterminent ce rendement.

Rendement à l'échéance

Rendement d'une obligation déterminé par le coupon, le cours de l'obligation et le nombre d'années restant à courir jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Rendement direct (ou théorique)

'Bénéfice' d'un fonds. Il est 'direct' si le fonds distribue des dividendes à ses clients-détenteurs, 'théorique' si le bénéfice est réinvesti dans la fortune du fonds.

Rendement net

Rendement d'un titre après déduction de l'impôt anticipé ou de l'impôt à la source.

Rentabilité

Rendement d'une entreprise mesuré par le rapport bénéfice/capitaux investis. La rentabilité financière s'obtient par le rapport bénéfice net/fonds propres.

Reprise de dette

Dans une opération hypothécaire, convention entre la banque et le nouveau débiteur hypothécaire ensuite de transfert immobilier.

Réserve

Montant non distribué du bénéfice réalisé qui constitue une part des fonds propres. En Suisse, la constitution de réserves est prescrite par le Code des obligations et, pour les banques, par des dispositions impératives de la loi sur les banques. Ne pas confondre avec provisions.

Réserve de fluctuation de valeurs

Elle sert à compenser les éventuelles baisses de cours des placements. Un objectif de réserve de fluctuation de valeurs est déterminé en fonction de l'allocation stratégique et selon des considérations économiques et financières.

Réserve de propriété

Lors de l'achat de biens mobiliers, et contrairement à ce qui se passe avec les biens immobiliers, la propriété passe en principe directement à l'acheteur lorsque l'objet mobilier lui est transféré. Or, si le vendeur consent des facilités de paiement à l'acheteur (p.ex. vente par acompte) et qu'il veut conserver la propriété de l'objet vendu jusqu'au paiement complet, il devra convenir avec l'acheteur d'une réserve de propriété et ceci avant le transfert de l'objet.

Réserves latentes

Plus-values potentielles du bilan d'une entreprise. Elles résultent d'une valeur comp-

table des postes de l'actif du bilan inférieure à leur valeur vénale. Elles renforcent la solvabilité d'une entreprise recourant à l'emprunt et amortissent les aléas économiques. La dissolution de réserves latentes doit être mentionnée dans l'annexe aux comptes annuels si cette opération a une importance déterminante sur les résultats. Contraire: Réserves ouvertes.

Réserves légales

Réserves à constituer en application de la loi (CO, loi sur les banques). Elles sont alimentées par le produit de l'émission d'actions dépassant la valeur nominale, s'il n'est pas employé à des amortissements ou à des fins de prévoyance. Le dixième des montants répartis par prélèvement sur le bénéfice net après les versements ordinaires au fonds de réserve et le paiement d'un dividende de 5% aux actionnaires et autres ayants droit doit également être versé aux réserves légales (art. 671 CO).

Réserves obligatoires

Fonds qui doivent être déposés par les banques auprès de la banque centrale. Ils ne sont généralement pas rémunérés et servent d'instrument à la banque centrale pour limiter le crédit bancaire.

Réserves ouvertes

Réserves figurant au bilan, par opposition aux réserves latentes.

Réserves pour débiteurs douteux

Provision constituée sur des positions débiteuses menacées.

Résistance

Zone de cours butoir que l'action ou toute autre valeur peine à franchir pour aller plus

haut. A ce niveau, les vendeurs sont généralement plus nombreux que les acheteurs. Niveau censé stopper la hausse.

Retail banking

Affaires bancaires grand public.

Risque

Dans la théorie financière, le risque d'un placement est calculé sur la base des fluctuations de revenu (variance, écart type). Risque et revenu sont interdépendants: plus le risque assumé est lourd, plus le revenu à long terme du placement est élevé.

Risque crédit

Risque résultant du fait qu'un partenaire contractuel ne remplit pas ses engagements et occasionne ainsi à l'autre partenaire un dommage financier.

Risque de contre-partie

Risque lié à l'insolvabilité d'un partenaire d'affaire.

Risque de marché ou systématique

Risque découlant de facteurs influençant l'ensemble du marché et ne pouvant être réduit, voire exclu, par une diversification du portefeuille. Synonyme : risque systématique.

Risque de transfert

Risque de limitation des possibilités de transfert de capitaux d'un pays à un autre.

Risque spécifique

Risque dépendant de facteurs particuliers influençant exclusivement un titre déterminé tel que les résultats dégagés par une entreprise.

S

Stop Loss

Acheteur à un niveau supérieur ou vendeur à un niveau inférieur au cours spot actuel.

Safe

Compartiment de coffre-fort.

Sans frais

Sans protêt.

Secret bancaire

Obligation de discrétion imposée aux banques et à leur personnel sur les affaires de leurs clients. En Suisse, la violation du secret bancaire est un délit poursuivi d'office (art. 47 de la loi sur les banques). Les banques sont toutefois tenues de renseigner l'autorité et de témoigner en justice en cas d'actes délictueux passibles d'une sanction pénale.

Security SMS Code

Dans le cadre de l'utilisation de BCV-net (electronic banking), système permettant de vous authentifier au site sécurisé (particuliers)

Seed Capital

Fonds investis avant ou au moment de la création de l'entreprise.

Segments de capitalisation

Les 'Large Caps', les 'Mid Caps' et les 'Small Caps' sont des segments de capitalisation.

Sensibilité anticyclique

Propension à aller contre le consensus.

Servitudes

Double signification:

1. Servitudes foncières : charges imposées sur un immeuble en faveur d'un autre immeuble qui oblige le propriétaire du premier (fonds servant) à souffrir de la

part du propriétaire de l'autre (fonds dominant) certains actes d'usage, ou à s'abstenir d'exercer certains droits inhérents à la propriété (ex : droit de passage, droit de vue, etc.).

2. Servitudes personnelles : se distinguent des servitudes foncières par le fait qu'il n'y a pas de fonds dominant. Elles sont constituées sur un fonds en faveur d'une personne déterminée (bénéficiaire). Ex: usufruit, droit d'habitation, etc.

SIC

Abréviation de Swiss Interbank Clearing.

Small Cap

Société dont la capitalisation est petite (en comparaison du marché boursier sur lequel elle est traitée).

SME

Système monétaire européen. Créé en 1979, il oblige les banques centrales concernées à intervenir ensemble sur le marché des changes, pour limiter les fluctuations de leurs monnaies respectives, et s'imposer des disciplines communes.

Société anonyme

Société dont le capital est divisé en actions et dont les dettes ne sont garanties que par l'actif social, selon l'art. 620ss CO.

Société de croissance

Entreprise à fort potentiel d'augmentation des bénéfices.

Société simple

Cette forme de société résulte d'un contrat passé entre plusieurs personnes physiques ou morales qui conviennent d'unir leurs efforts ou leurs ressources en vue d'atteindre un but commun (art. 530-551 CO). Le syndicat d'émission est une société simple.

Solvabilité

Possibilité matérielle de l'emprunteur de rembourser sa dette. L'une des qualités rendant une personne digne de crédit, l'autre étant la volonté de l'emprunteur de rembourser sa dette.

Sous-jacent

Se dit d'une marchandise, d'une valeur mobilière, d'un titre, d'un indice ou d'un marché faisant l'objet d'un contrat d'option, d'un contrat à terme ou d'un autre instrument dérivé.

Souscription

Engagement pris par le souscripteur, lors d'une émission de titres, d'acheter un certain nombre d'actions ou d'obligations.

Spéculateur

Particulier ou institution qui fait un placement, dans le but de réaliser un profit à court terme en tirant parti des variations qu'il anticipe.

Spin-off

Suite au démantèlement d'une grande société, naissance d'une société juridiquement et économiquement indépendante.

Spot

Opération au comptant, valeur deux jours ouvrables.

Spread

Ecart entre le cours d'achat et le cours de vente d'une parité.

Stagflation

Situation résultant d'une récession ayant débouché sur une stagnation de l'activité économique et de la poursuite d'un processus inflationniste.

Start-up

Démarrage d'une nouvelle société.

Stock-picking

Choisir les actions sur le marché.

Structure de détenteurs de parts

Répartition des détenteurs de parts d'un fonds entre investisseurs privés et institutionnels.

Structure inversée des taux d'intérêt

Structure des taux d'intérêt inhabituelle où les taux à court terme sont supérieurs à ceux à long terme.

Sûreté

Gage.

Surexposition

Risque découlant d'une trop grande part accordée à une classe d'actifs donnée.

Swap (de l'anglais swap = échange)

1. Opération de change caractérisée par l'achat au comptant d'une monnaie étrangère et sa vente simultanée à terme (ou inversement), généralement exécutée pour obtenir une garantie de change. On parlera ici de swap devises.
2. Sur le marché des capitaux, contrat entre deux intervenants portant sur l'échange de flux pour une période déterminée à une date et à des conditions convenues. Le contrat peut porter uniquement sur les intérêts, on parlera alors de swap de taux (interest rate swap), ou porter à la fois sur l'échange de taux et de montants en diverses monnaies (cross currency swap).

SWIFT

Sigle de Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Cette société, créée en 1973 par des banques américaines et d'Europe occidentale, dont le siège est à Bruxelles, exploite un réseau international de télécommunications permettant d'assurer un trafic des paiements rationnel et rapide.

Swiss Interbank Clearing (SIC)

Système de clearing bancaire électronique pour le trafic des paiements entre banques suisses placé sous la surveillance de la BNS.

Système de réserve fédérale (Federal Reserve System)

Banque centrale des Etats-Unis (Réserve fédérale), composée des douze Banques Fédérales de Réserves de district et du Conseil des Gouverneurs.

T

T/P

Taking Profit, acheteur à un niveau inférieur ou vendeur à un niveau supérieur au cours spot actuel.

Taux d'intérêt

Rémunération exprimée en pourcent d'un capital prêté par un individu ou une compagnie à un autre agent économique. C'est le loyer de l'argent, ou le montant exigé pour se séparer momentanément de moyens de paiement.

Taux d'intérêt réel

Taux d'intérêt nominal corrigé de l'inflation annuelle. Si le taux d'inflation est supérieur à l'intérêt nominal, on parle d'intérêt réel négatif.

Taux d'intérêt variable

Taux d'intérêt rémunérant un crédit ou servi sur des obligations, pouvant varier pendant la durée du crédit ou de l'emprunt en fonction du taux de l'euro marché, du LIBOR voire, pour les obligations, des dividendes attribués aux actions. En règle générale, un taux minimal est garanti.

Taux de change

Valeur d'échange d'une monnaie dans une autre (parité).

Taux hors risque

En général, rendement du marché monétaire proche du taux versé sur les carnets d'épargne.

Taux hypothécaire de référence

Taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. Depuis le 10 septembre 2008 un taux de référence unique pour toute la Suisse est établi en vue de l'adaptation des loyers sur la base de la modification du taux hypothécaire. Ce taux de référence est fondé sur le taux hypothécaire moyen

des banques. Il a remplacé les taux variables pour les hypothèques des banques cantonales, déterminants dans le passé. Plus d'informations sur le site de l'OFL

TER (Total Expense Ratio)

Totalité des frais déduits sur les parts de fonds, équivalent aux frais fixes d'administration, aux commissions de gestion et aux coûts de transaction, frais de courtage, etc. Seul le TER permet de calculer la performance réelle d'un fonds.

Terme

Opération dont l'échéance se situe à une date valeur ultérieure au spot.

Terme (court/long)

Période correspondant à la durée d'un investissement ou de l'observation d'un marché.

Terme (opération à)

Contrat d'achat ou de vente en vertu duquel les prestations seront fournies à une date ultérieure à la conclusion de l'opération. Contraire: Opération au comptant.

Thésaurisation

Action d'amasser (thésauriser) de l'argent, des métaux précieux et autres valeurs pour constituer un trésor.

Tiers

Consultant spécialiste des transmissions, réviseur de l'entreprise ou conseiller de l'entreprise. Vu la complexité d'une transmission, l'intervention d'un expert en évaluation d'entreprise et en fiscalité est souvent très recommandée.

Timing

Moment pour acheter ou vendre un titre. On parle de bon ou de mauvais timing.

Tiré

Double signification:

1. Personne recevant mandat de payer une somme déterminée, sur présentation d'un chèque. En Suisse, les chèques ne peuvent être tirés que sur une banque ou sur la poste.
2. Personne au nom de laquelle une lettre de change a été établie.

Tireur

Personne qui crée un chèque ou une lettre de change.

Titres

Papiers-valeurs incorporant un droit et correspondant à une part du capital d'une société (action, bon de participation, obligation, etc.).

Trading

Achat et vente rapprochées de biens mobiliers dans la perspective de réaliser un bénéfice.

Trafic des paiements

Ensemble des opérations (nationales et internationales) destinées à régler des dettes. Le trafic des paiements peut se faire au comptant ou sans numéraire.

Transparence

Capacité d'une entreprise à donner volontairement sur elle-même des informations financières claires, détaillées et régulières.

Trésor permanent ou de nuit

Guichet automatique permettant aux clients de déposer de l'argent en dehors des heures d'ouverture des guichets de la banque. Pour l'utiliser, les clients doivent passer un contrat avec la banque.

Trésorerie

Voir Liquidités.

True and fair

Principe d'honnêteté et de clarté dans la présentation des informations comptables.

U

Univers d'investissement

Marché géographique, secteur économique ou classe d'actifs dans lesquels on positionne un titre ou un fonds.

Usufruit

Droit d'utiliser et de jouir des fruits d'un bien dont la nue-propiété appartient à un autre. L'usufruitier est la personne qui a l'usufruit d'un bien.

V

Valeur

Triple signification:

1. Titre.
2. Désignation du jour de valeur, soit de la date valable pour les écritures comptables, à partir de laquelle court ou cesse l'intérêt.
3. Dans l'environnement boursier, synonyme d'action.

Valeur comptable

Montant pour lequel un poste figure au bilan sans tenir compte d'une plus-value ou d'une moins-value éventuelle. Si la valeur comptable est inférieure à la valeur vénale, il en résulte une réserve latente.

Valeur d'estimation

Valeur d'un terrain ou d'un immeuble calculée sur la base d'un rapport d'estimation établi par des experts.

Valeur d'inventaire

Valeur d'une part de fonds de placement calculée à un jour de référence. Elle s'obtient en divisant la fortune du fonds à sa valeur vénale (sous déduction d'éventuelles dettes) par le nombre des parts en circulation.

Valeur de croissance

Actions d'entreprises à forte potentialité de développement.

Valeur de rachat

Somme qu'un assureur verse à un assuré ayant dénoncé une police d'assurance-vie avant son échéance, si ce dernier en a payé les primes durant trois ans au moins. Cette valeur est prise comme référence pour déterminer la limite de crédit accordée contre nantissement d'une police d'assurance-vie.

Valeur de rendement

Valeur d'un bien, d'un placement ou d'une entreprise calculée en capitalisant ses bénéfices futurs au moyen d'un taux de capitalisation déterminé.

Valeur de rendement basée sur les flux de trésorerie libres futurs

ou Discounted free cash flow method ou encore plus couramment appelée méthode DCF

La valeur de rendement basée sur les flux de trésorerie libres futurs correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Ces flux de trésorerie libres correspondent à la différence entre le cash flow d'exploitation (cash généré par l'activité de l'entreprise) et le cash flow d'investissement (cash nécessaire pour les dépenses d'investissement de remplacement). Le taux d'actualisation (ou de capitalisation) correspond au taux de rendement souhaité des capitaux propres.

Valeur de rendement d'une entreprise

La valeur de rendement correspond à la valeur actuelle des résultats (bénéfices) futurs estimés. Lors de l'évaluation d'une PME, on estime parfois que les résultats futurs seront plus ou moins constants. La valeur correspond alors au résultat futur (constant) capitalisé. Le taux de capitalisation correspond au taux de rendement souhaité des capitaux propres. Ce taux dépend du secteur d'activité et des risques liés à l'entreprise. Plus le risque est important, plus le taux de capitalisation est élevé.

Valeur fiscale ou imposable

Valeur déterminante pour l'imposition d'un élément de fortune. L'Administration fédérale des contributions publie chaque année une liste des cours fiscaux pour de nombreux titres et qui sont valables pour la taxation.

Valeur immobilière

Terrain, immeuble, hypothèque, etc.

Valeur intrinsèque

Double signification:

1. Entreprise. Valeur vénale de l'actif circulant et des immobilisations. Voir aussi Valeur de rendement.
2. Option. Différence positive entre le prix de base d'une option et le cours effectif de la valeur sous-jacente.

Valeur locative

Valeur locative du propriétaire : revenu théorique d'un logement occupé par son propriétaire.

Valeur mobilière

Titre négociable sur le marché financier.

Valeur moyenne

La valeur moyenne est la moyenne entre la valeur substantielle et la valeur de rendement. Comme on attache plus d'importance au rendement qu'à la substance, on pondère souvent la valeur de rendement par un coefficient de 2. On parle alors de la méthode des praticiens.

Valeur Nette d'Inventaire (VNI)

Elle correspond à l'actif net du fonds, divisé par le nombre de ses parts. Elle sert de base au calcul du 'prix d'achat/vente'.

Valeur nominale

Montant exigible inscrit sur un titre.

Valeur réelle

Contrairement aux valeurs nominales (ou créances nominales), les valeurs réelles (immeubles, matières premières, métaux précieux, diamants, certaines actions, etc.) sont susceptibles d'offrir une bonne protection contre l'érosion du pouvoir d'achat et l'inflation.

Valeur substantielle

La valeur substantielle correspond à la différence entre les actifs et les dettes existant au moment de l'évaluation. Les actifs sont évalués au coût de remplacement et ne contiennent donc pas de réserve latente. Par exemple, la valeur d'un immeuble sera la valeur à neuf, déduction faite d'un amortissement basé sur la vétusté de l'immeuble.

Valeur vénale

Prix qu'on obtiendrait dans des circonstances normales à la vente d'un bien (un immeuble par exemple). Ne pas confondre avec la valeur de rendement.

Valeurs immatérielles

Biens immatériels (droits, brevets, licences, marques, goodwill, relations d'affaires, etc.) jouant un rôle déterminant dans l'évaluation d'une entreprise et de ses actions.

Vente à découvert

Vente de titres que le vendeur ne possède pas.

Virement

Transfert de fonds d'un compte à un autre, qu'il s'agisse d'un compte en banque ou d'un compte de chèques postaux.

Volatilité ou écart-type

Mesure de la dispersion et de l'ampleur des fluctuations de cours d'une valeur/d'un marché pendant une période considérée. Plus ces fluctuations sont marquées, plus la valeur/le marché est considéré comme risqué (ex : alors que les fonds en obligations suisses ont une volatilité moyenne de 3 %, celle des fonds en actions suisses est de l'ordre de 12 %). Les actions qualifiées de volatiles progressent ou chutent généralement plus fortement que les autres valeurs plus conventionnelles.

Volume

Quantité de titres échangés.

W

Wall Street

Rue de New York où se situe la bourse du même nom (Wall Street Exchange). Aussi

employé pour désigner les cercles financiers new-yorkais.

Z

Zéro-coupon

Qualifie un emprunt à long terme sans coupon annuel.